

Ministère
de la Culture,
des Communications
et de la
Condition féminine

08.09

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Rapport annuel de gestion 2008-2009

Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

La présente publication a été rédigée
par le ministère de la Culture,
des Communications et de la Condition
féminine ainsi que par le Secrétariat
à la politique linguistique.

Coordination

Direction de la recherche et de l'évaluation
de programmes

Révision linguistique

France Galarneau

Conception et graphisme

Paquin Design

Impression

Lithochic

Édition

Direction des relations publiques

La publication est accessible dans le site Web
du ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine :

www.mcccf.gouv.qc.ca

Dépôt légal : 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-56742-4 (version imprimée)
978-2-550-56743-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

Imprimé sur du Flo satin texte, papier contenant
10 % de fibres postconsommation.



Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien
gérées, de sources contrôlées et de bois
ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SCS-COC-013985
© 1996 Forest Stewardship Council

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui inclut le Centre de conservation du Québec et qui comprend également celui du Secrétariat à la politique linguistique.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ces rapports rendent compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, du Plan d'action 2008-2009 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec, ainsi que du Plan stratégique 2005-2008 du Secrétariat à la politique linguistique. Ces rapports font notamment état de leur contribution à la modernisation de l'État ainsi qu'aux priorités du gouvernement visant à promouvoir l'identité québécoise, sa langue et sa culture ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. St-Pierre'.

Christine St-Pierre

Québec, juillet 2009

Édifice Guy-Frégault, situé au 225, Grande Allée Est à Québec, qui abrite le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine depuis 1980. Photo tirée de la publication *L'édifice Guy-Frégault à l'avant-scène de la culture à Québec*, éditée en 2009 par le Ministère dans la collection Patrimoines, série Lieux et traditions
Photo : Jonathan Robert



Madame Christine St-Pierre Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

MADAME LA MINISTRE,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2009. Le rapport intègre également, et c'est une première, le bilan des actions réalisées par le Centre de conservation du Québec.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 met en évidence les résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs stratégiques inscrits dans le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2008. Les résultats sont présentés non seulement en fonction des indicateurs, mais aussi des cibles annuelles énoncées dans le Plan stratégique. De plus, comme en témoigne le contenu du rapport annuel, le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités en utilisant ses ressources de façon optimale, et ce, dans le respect des orientations et des priorités gouvernementales.

L'année 2008-2009 a été déterminante à plusieurs égards et riche en succès. Mentionnons d'abord la grande fierté d'avoir remporté le Prix d'excellence 2008 de l'administration publique du Québec dans la catégorie « Gestion des personnes » à la suite de notre plan d'action 2008-2011 *Pour un climat organisationnel harmonieux*. Par ce plan d'action, le Ministère dispose d'un outil concret et novateur pour appliquer les meilleures pratiques de gestion et améliorer le climat de travail. Grâce au leadership soutenu de la part du personnel en situation de gestion et à la mise à contribution de l'ensemble du personnel, ce magnifique projet collectif a obtenu facilement l'adhésion de toutes et de tous. Parmi les autres réussites, je tiens à souligner que notre ministère a été cité comme un modèle de bonne pratique en matière de système d'information par le Vérificateur général du Québec. De plus, même si le taux de satisfaction globale de nos clients-partenaires est élevé quant à la qualité de notre prestation de services à l'égard du service d'aide financière au fonctionnement, nous avons poursuivi nos efforts en vue d'une amélioration continue.



Enfin, j'ajouterais que la modification apportée à la Charte des droits et libertés de la personne renforçant le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accueil reçu au regard des différents projets de loi qui ont émané du Ministère de même que le grand succès remporté par l'événement Québec horizon culture, en février dernier, sont d'autres gestes significatifs qui font notre fierté.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère qui a fait preuve d'une grande compétence dans l'exercice de ses fonctions et dans l'atteinte des objectifs ministériels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

A handwritten signature in cursive script that reads "Christiane Barbe".

Christiane Barbe
Québec, juillet 2009

Déclaration sur la fiabilité des données

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont ceux qui relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2009. Cette responsabilité porte également sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles s'y rattachant.

Pour m'appuyer dans cette responsabilité, le service de vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et m'a remis un rapport favorable à cet effet.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.



Christiane Barbe

Sous-ministre

Québec, juillet 2009

Rapport de validation du service de vérification interne

Madame Christiane Barbe
Sous-ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

MADAME LA SOUS-MINISTRE,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité, en tant que vérificateur interne du Ministère, consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Celui-ci a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre exercice, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le vérificateur interne,

Luc Tremblay

Québec, juillet 2009

Table des matières

INTRODUCTION	11
FAITS SAILLANTS	12
I. La présentation du Ministère	
1. La mission	15
2. La vision	15
3. L'organisation administrative	15
II. Le contexte de l'action ministérielle en 2008-2009	
1. Le suivi du Plan stratégique 2008-2011	17
2. Les enjeux et les priorités en matière de culture, de communications et de condition féminine	17
III. Les résultats de l'année	
1. Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens	18
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	18
L'évaluation de programmes	20
La poursuite de la modernisation du Ministère	20
2. Les résultats relatifs au Plan stratégique 2008-2011	23
ENJEU 1	
ORIENTATION 1	
Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales	24
ORIENTATION 2	
Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international	30
ENJEU 2	
ORIENTATION 3	
Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles	35
ENJEU 3	
ORIENTATION 4	
Intégrer les technologies numériques dans l'offre de services à la population, aux clientèles et aux partenaires	39
ENJEU 4	
ORIENTATION 5	
Coordonner l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques	41
ORIENTATION 6	
Développer le financement privé en culture	44

ENJEU 5	
ORIENTATION 7	
Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes	46
ENJEU 6	
ORIENTATION 8	
Être un ministère attentif à son personnel qui partage une préoccupation citoyenne avec ses partenaires	51
IV. Le Centre de conservation du Québec	
Faits saillants	54
1. La présentation du Centre de conservation du Québec	55
2. La présentation des résultats 2008-2009	58
V. La gestion des ressources	
1. Les ressources humaines	68
2. Les ressources budgétaires	70
3. Les ressources informationnelles	71
VI. L'application des exigences législatives	
1. L'accès à l'égalité dans la fonction publique	73
2. L'allègement réglementaire	77
3. Le suivi de la politique linguistique	77
4. L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels	78
5. L'éthique au Ministère	78
6. La politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	79
7. Le développement durable	83
8. Les changements climatiques	84
9. Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	84
Les annexes	
ANNEXE 1	85
Liste des lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (au 31 mars 2009)	
ANNEXE 2	88
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2008-2009 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)	
Organigramme au 31 mars 2009	91

Introduction

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine couvre l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2009. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

À la suite de la présentation des faits saillants, la première partie du rapport décrit la mission du Ministère, son organisation interne ainsi que son réseau de partenaires.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats atteints en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2008-2011.

La quatrième partie porte sur les résultats du Centre de conservation du Québec.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte de l'utilisation des ressources humaines, budgétaires et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Enfin, la dernière partie présente les actions posées en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur en matière de reddition de comptes.

Faits saillants¹

CULTURE ET COMMUNICATIONS

La tenue de Québec horizon culture, un événement phare pour la capitale nationale

Québec horizon culture, le grand rendez-vous du 16 février 2009 tenu à l'instigation de la ministre M^{me} Christine St-Pierre, a réuni les forces vives de la capitale nationale. Les représentantes et les représentants de la Chambre de commerce, du Conseil de la culture, de la Conférence régionale des élus, du Forum jeunesse, du Centre local de développement, de l'Office du tourisme de Québec, de la Ville, du Bureau de la Capitale-Nationale et du Ministère ont piloté avec succès cette journée.

Près de 800 intervenants et environ 200 internautes de tous les horizons de la capitale se sont mobilisés. Ils en ont profité pour prendre des engagements concrets en faveur du développement de la culture à Québec. Ces engagements ainsi que la synthèse des interventions entendues au cours de cette journée forment la matière première d'un plan d'action qui deviendra la feuille de route officielle du milieu pour les cinq prochaines années (2009-2014).

L'aide aux immobilisations, un outil majeur pour implanter et maintenir des infrastructures de qualité

En 2008-2009, près de 190 M\$ ont été annoncés en investissements par les différents partenaires pour les lieux culturels du Québec. De ce montant, 87,4 M\$ portent sur les équipements culturels, tels que les salles de spectacle et les institutions muséales, alors que 101 M\$ sont consacrés à la restauration du patrimoine bâti et religieux. La contribution du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine provient du Plan québécois des infrastructures (PQI). L'aide financière est attribuée à des municipalités, à des organismes à but non lucratif (OBNL) ou à des propriétaires privés.

Au terme des cinq ans du PQI, les investissements auront permis, dans toutes les régions du Québec, la restauration de biens culturels, l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques et la mise aux normes d'équipements culturels. Ainsi, les lieux culturels répondront aux tendances et aux besoins actuels.

Le choix d'un soumissionnaire pour la construction de la nouvelle salle de concert à Montréal

Plusieurs étapes décisives ont été franchies en 2008-2009 pour doter Montréal d'une salle de concert de calibre international. Il s'agit du premier projet culturel majeur à être réalisé en partenariat public-privé. Le 24 mars 2009, le Groupe immobilier Ovation (GIO) a été sélectionné pour réaliser le projet de l'Adresse symphonique à Montréal. Ce consortium privé est formé de cinq entreprises réputées dans leur champ de compétence respectif : SNC-Lavalin inc., Diamond and Schmitt Architects inc., Aefifica inc., Groupe Aecon Itée, Solotech inc. et Gala Systems inc.

Le choix de la proposition du Groupe immobilier Ovation s'est fait au terme d'un processus de sélection géré par l'Agence des partenariats public-privé du Québec, en collaboration avec le Ministère. L'entente de partenariat entre le Ministère et le Groupe immobilier Ovation qui sera signée le 22 avril 2009 prendra fin en 2038. Cette entente prévoit la construction de la salle dès l'été 2009.

Le règlement du conflit sur la représentation syndicale dans les tournages étrangers

Des efforts importants ont été consacrés au cours de l'année 2008-2009 à la présentation d'un projet de loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives.

1. Ils présentent les principales actions en lien avec le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère et les grands chantiers ministériels et gouvernementaux.

Ce projet de loi, qui sera déposé le 1^{er} avril 2009, met fin à un conflit majeur sur la représentation syndicale dans les tournages étrangers au Québec qui a opposé deux syndicats : l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son et l'Alliance internationale des employés de la scène, du théâtre et du cinéma. Il pérennise une entente provisoire intervenue en février 2007 et a pour objectif de ramener un climat propice à la venue des tournages étrangers au Québec, productions qui représentent en moyenne 200 M\$ par année de retombées économiques.

La révision de la Loi sur les biens culturels pour un regard neuf sur le patrimoine culturel

La tournée de consultation sur la révision de la Loi sur les biens culturels, amorcée en février 2008 à la suite du dévoilement d'un livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*, s'est poursuivie jusqu'en juin 2008. Au total, la ministre a entendu 147 personnes et organismes locaux, régionaux et nationaux. Ce sont plus de 200 mémoires et 100 réponses au questionnaire en ligne qui ont été analysés au cours des mois d'avril à juillet 2008.

Depuis août 2008, une équipe ministérielle se consacre à la préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel dont le dépôt est prévu pour l'automne 2009.

Une hausse de la contribution du gouvernement du Québec pour TV5 Monde et TV5 Québec Canada

Un accord de principe est intervenu, le 29 avril 2008, entre les gouvernements du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse, à propos de la modernisation de TV5 Monde et définit sa place vis-à-vis de la réforme de l'audio-visuel français. Cet accord a permis de maintenir les acquis quant à la gouvernance multilatérale, à la programmation généraliste et pluraliste, à l'indépendance éditoriale, à la distribution, à la commercialisation et au financement.

Le 2 février 2009, la ministre M^{me} Christine St-Pierre annonçait à Paris une aide additionnelle de 1,6 M\$ pour les différentes composantes budgétaires de la participation du Québec à TV5 Monde ainsi qu'une somme supplémentaire de 400 000 \$ à TV5 Québec Canada, portant la contribution totale du Québec à près de 7 M\$ en 2008-2009.

Une intervention devant le CRTC pour défendre la présence de l'information locale et régionale dans les médias électroniques

Le Ministère est intervenu auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin de le sensibiliser à la faible présence de l'information locale et régionale dans les médias électroniques, notamment au printemps 2008 dans le contexte du changement de propriété de Télévision Quatre Saisons (TQS) et du renouvellement de ses licences. Dans un mémoire et dans une lettre datés respectivement du 15 mai et du 20 juin 2008, le Ministère a rappelé certains principes en matière d'information jugés essentiels à l'exercice de la démocratie sans se prononcer sur la transaction comme telle. La ministre a présenté elle-même ce point de vue au CRTC lors d'une audience publique qui s'est tenue à Québec le 3 juin 2008. C'était la première fois qu'un ou une titulaire des communications au Québec intervenait en personne devant l'organisme fédéral de réglementation.

La modernisation de la gouvernance du Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est la cinquième et dernière société d'État du portefeuille ministériel ciblée par l'énoncé de politique gouvernemental sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État à faire l'objet d'un projet de loi modifiant sa loi constitutive pour se conformer au nouveau cadre de gouvernance des sociétés d'État. Ce cadre mise particulièrement sur la responsabilisation des conseils d'administration. Le projet de loi a été présenté le 17 mars 2009 à l'Assemblée nationale en vue de son adoption.

Faits saillants

CONDITION FÉMININE

Une modification à la Charte des droits et libertés de la personne

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 12 juin 2008, le projet de loi n° 63 renforçant le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Un plan d'action pour contrer l'extrême maigreur et l'anorexie et pour promouvoir une image corporelle saine

Le Ministère a procédé au dépôt, en septembre 2008, d'un plan d'action pour lutter contre l'extrême maigreur et l'anorexie et pour promouvoir une image corporelle saine, qui comprend la mise sur pied d'un comité de travail visant l'élaboration d'une charte d'engagement volontaire, destinée au milieu de la mode, de la publicité et des médias. La coprésidence de ce comité est assurée par la journaliste Esther Bégin et le Dr Howard Steiger, chef du Programme des troubles de l'alimentation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas.

Des mesures pour les femmes immigrantes et des communautés culturelles

Le programme Placer l'égalité au cœur de la diversité, qui a été lancé en novembre 2008, vise à financer des projets conçus par des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Douze projets favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes ont été retenus et subventionnés pour une période de trois ans.

Par ailleurs, des ententes ont été conclues avec les Villes de Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Québec dans le cadre de la mesure Partager une culture égalitaire, visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles.

Des ententes en matière d'égalité avec les conférences régionales des élus

Des ententes ont été conclues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec 21 conférences régionales des élus, dans toutes les régions administratives du Québec. Les projets inscrits dans ces ententes favorisent principalement l'égalité économique, la participation des femmes aux instances locales et régionales ainsi que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans la gouvernance régionale.

I. La présentation du Ministère

1. LA MISSION

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par un réseau de 14 sociétés d'État et organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

2. LA VISION

Le Ministère entend être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde qui prend en compte les principes de développement durable et à laquelle participent les citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, le Ministère entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2009, le Ministère était constitué de trois grands secteurs d'intervention :

- le Secteur des politiques, du patrimoine, de la muséologie et des communications;
- le Secteur de l'action territoriale, qui regroupe 13 directions régionales offrant des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec;
- le Secrétariat à la condition féminine.

Ces secteurs étaient appuyés par des directions de soutien ministériel, notamment par une direction générale de l'administration et un secrétariat général.

Une agence gouvernementale fait partie du Ministère. Il s'agit du Centre de conservation du Québec (CCQ) qui offre des services en matière de conservation préventive et de restauration du patrimoine du Québec.

Un réseau de 14 organismes publics et sociétés d'État qui relèvent de la ministre vient appuyer l'action du Ministère dans la mise en œuvre de la mission liée à la culture, aux communications et à la condition féminine. Chacun et chacune y joue un rôle précis. Bien que leur budget soit financé à même les crédits alloués au portefeuille du Ministère (63,4 % de son budget en 2008-2009), ces organismes et sociétés ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel.

Les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs² (CRAAAP);
- Commission des biens culturels (CBC);
- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- Conseil du statut de la femme (CSF);
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ);
- Musée d'art contemporain de Montréal (MACM);
- Musée de la civilisation (MC);
- Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ);
- Régie du cinéma;
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM);
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec);
- Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ).

Le Ministère est également responsable de la coordination de l'application de la Politique culturelle gouvernementale. Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux sociétés d'État et aux autres organismes relevant de la ministre de remplir leur mission. La liste est présentée à l'annexe 1 du rapport.

2. Le 1^{er} avril 2009, la ministre déposera un projet de loi dont un des éléments visera l'abolition de la CRAAAP et le transfert de ses responsabilités à la Commission des relations de travail.

II. Le contexte de l'action ministérielle en 2008-2009

1. LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011

La reddition de comptes du Ministère, pour l'exercice 2008-2009, s'appuie principalement sur le Plan stratégique 2008-2011 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 juin 2008. Ce dernier constitue l'assise principale de l'action ministérielle.

2. LES ENJEUX ET LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CULTURE, DE COMMUNICATIONS ET DE CONDITION FÉMININE

Le Plan stratégique 2008-2011 pose six enjeux majeurs :

- le renforcement de la culture et des communications comme axe de développement territorial;
- le développement des publics;
- l'apport des technologies numériques à la culture et aux communications;
- l'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- une organisation attrayante et performante.

D'autres priorités, qui n'apparaissent pas nécessairement dans le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, ont marqué l'action ministérielle au cours de l'année. Parmi celles-ci, mentionnons :

- la tenue de Québec horizon culture, un événement phare pour la capitale nationale;
- l'aide aux immobilisations, un outil majeur pour implanter et maintenir des infrastructures de qualité;
- le choix d'un soumissionnaire pour la construction de la nouvelle salle de concert à Montréal;
- le règlement du conflit sur la représentation syndicale dans les tournages étrangers;
- la révision de la Loi sur les biens culturels pour un regard neuf sur le patrimoine culturel;
- une hausse de la contribution du gouvernement du Québec pour TV5 Monde et TV5 Québec Canada;
- une intervention devant le CRTC pour défendre la présence de l'information locale et régionale dans les médias électroniques;
- la modernisation de la gouvernance du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- une modification à la Charte des droits et libertés de la personne;
- un plan d'action pour contrer l'extrême maigreur et l'anorexie et pour promouvoir une image corporelle saine;
- des mesures pour les femmes immigrantes et des communautés culturelles;
- des ententes en matière d'égalité avec les conférences régionales des élus.

III. Les résultats de l'année

1. LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le Ministère a rendu publique, en mars 2007, une nouvelle déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Cette déclaration a été actualisée pour intégrer le mandat de la condition féminine et mise en ligne en avril 2008. Dans la Déclaration de services, le Ministère a notamment pris des engagements sur les thèmes suivants : l'accessibilité aux services, le traitement des demandes ainsi que le traitement des plaintes.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, au numéro sans frais 1 888 380-8882. De même, les personnes à mobilité réduite ont accès sans difficulté aux bureaux du Ministère.

La totalité des nouveaux contenus relatifs au système de gestion des programmes d'aide financière a été versée dans le site Web du Ministère.

Un accusé de réception a été envoyé à toutes les demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcccf.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande.

Le traitement des demandes

Le Ministère a offert un accès direct au service en ligne transactionnel sécurisé appelé di@pason. Les délais moyens obtenus à la suite du traitement des différentes demandes pour tous les types de services d'aide financière sont présentés dans le tableau suivant.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS QUANTITATIFS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

TRAITEMENT DES DEMANDES			
	Délai moyen obtenu en jours ouvrables		Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2007-2008	2008-2009	
En matière de culture et de communications			
Demande d'aide financière			
Demande d'inscription au système électronique de gestion des demandes d'aide financière	4	2,5	2
Admissibilité de la demande du demandeur d'aide financière produite dans di@pason	14	12,1	10
Demande d'autorisation ou de permis			
Autorisation de restauration d'un bien classé une fois la demande acceptée	Non disponible	3,4	10
Permis de fouille archéologique une fois la demande acceptée	12	6,4	10
Demande d'agrément			
Délivrance du certificat d'agrément une fois le dossier complet	25	18,2 ³	20
Demande de recommandation			
Réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministère du Revenu du Québec à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	Non disponible	47,5 ⁴	20
En matière de condition féminine			
Demande d'aide financière			
Envoi d'un accusé de réception, en période d'inscription, à toute demande de financement formulée par courrier suivant la réception de la demande	Sans objet ⁵	0,4	10
À la suite de l'analyse de la demande, envoi d'une lettre d'acceptation ou de refus à l'organisme suivant la décision de la ministre	Sans objet ⁶	3 ⁷	30

3. La méthode de calcul a été modifiée. Le dossier est considéré comme complet après l'avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre. De plus, afin d'accélérer le traitement des demandes d'agrément, une fois qu'elles sont acceptées par la ministre, un courriel est transmis aux nouveaux titulaires de ces agréments pour qu'ils puissent se prévaloir des avantages que leur confère la loi. Ainsi, les délais qui incombent à la signature du certificat et à son envoi postal ne sont plus calculés.
4. Le processus mis en place pour compiler les données sur une base annuelle a permis de constater, en 2008-2009, un écart entre le délai moyen ciblé initialement et le délai obtenu. Partant de ce constat, des mesures ont été instaurées afin de revoir le mode de traitement de ces requêtes de façon à respecter dès 2009-2010 les engagements à cet égard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.
5. Les engagements du Secrétariat à la condition féminine ont été intégrés à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.
6. *Idem.*
7. Estimation.

Le traitement des plaintes

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Ministère a reçu et traité 15 communications verbales ou écrites. De ce nombre, 3 communications peuvent être considérées comme des plaintes spécifiquement adressées au Ministère. Deux communications étaient en fait des commentaires ou des demandes d'information, alors que 10 autres communications ont été redirigées, avec l'accord des personnes, vers d'autres organisations au sein de l'appareil gouvernemental, dont une société d'État du portefeuille ministériel. Le traitement de chacune de ces demandes a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements du Ministère dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

L'évaluation de programmes

L'évaluation périodique des programmes est une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats. Le Ministère entend contribuer à l'implantation d'une véritable culture de réévaluation continue. Ainsi, de façon à actualiser en permanence ses interventions, il est prévu un examen régulier de tous les programmes de subventions afin d'en réévaluer tant la pertinence que l'atteinte des résultats.

C'est dans ce contexte qu'en 2008-2009, trois évaluations ont été amorcées :

- celle du programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales reconnues;
- celle du programme d'aide au fonctionnement pour les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP);
- celle de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics.

Ces évaluations, dont les rapports finaux sont attendus pour l'automne 2009, alimenteront les travaux d'actualisation des programmes et des politiques et contribueront à l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes.

La poursuite de la modernisation du Ministère

Dans le cadre du projet di@pason, le Ministère a poursuivi au cours de l'année 2008-2009 des travaux de développement et d'améliorations continues du système informatique. Les principales réalisations sont :

- la validation des données du service de la dette intégré à di@pason;
- le transfert du paiement du capital et des intérêts au service de la dette;
- l'ajout de mécanismes d'assurance-qualité relatifs aux demandes d'aide financière;
- la validation des données transférées à l'entrepôt de données;
- la refonte du budget afin de répondre aux attentes du Contrôleur des finances (écran d'inscription du budget, virement entre comptes budgétaires, interface di@pason et SAGIR, structure des objets d'aide, modification du budget réparti et modification du budget détaillé);
- la révision du plan d'engagements, des plans d'immobilisation, du cadre financier;
- la production de rapports pour l'étude de crédits;
- les ajustements aux formulaires de l'Aide au fonctionnement pour les médias communautaires et les diffuseurs en fonction des nouveaux paramètres de calcul ainsi que la liste des documents à joindre;
- l'amélioration des échanges de données avec le CALQ;
- la réalisation de 60 micro-livraisons de demandes d'entretien.

Le premier tome du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale du Québec pour l'année 2008-2009* a été rendu public le 4 novembre 2008. Dans ce rapport, le Vérificateur a cité le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine comme un modèle de bonne pratique en matière de système d'information. Il y est écrit : « Les demandes d'aide financière, dont celles des organismes communautaires, se font en ligne grâce au système di@pason. Les décideurs ont ainsi accès en tout temps à un dossier électronique qui comporte des données uniformes portant par exemple sur les dépenses projetées de l'organisme, ses objectifs et son plan d'action. Les états financiers ainsi que les rapports d'activité peuvent également être joints à la demande en ligne. »

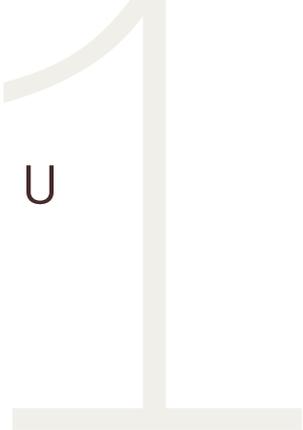
Des travaux préliminaires sont aussi entrepris dans le contexte de la refonte des ententes en initiatives de partenariat et de la reddition de comptes.

Habitat-67, vaste complexe résidentiel de Montréal, classé monument historique le 26 février 2009 ■ Photo : Jean-François Rodrigue, MCCC



2. LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture, de communications et de condition féminine menées par le Ministère en 2008-2009 pour atteindre les objectifs inscrits dans son Plan stratégique 2008-2011.



Le renforcement de la culture et des communications
comme axe de développement territorial

ORIENTATION 1

Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales

Le Ministère souhaite élaborer et partager une vision intégrée du développement de la culture et des communications avec l'ensemble de ses partenaires municipaux et régionaux. Il veut accroître le nombre de citoyennes et citoyens acteurs, consommateurs et porteurs de culture et de communications qui composent les multiples facettes de l'identité québécoise, et ce, dans chacune des régions du Québec. Cette approche intégrée du développement de la culture et des communications sur le territoire doit notamment prendre en compte les nombreux défis qu'impose une vision moderne de la sauvegarde de notre patrimoine. Enfin, dans le même esprit, il importe de poursuivre les efforts pour garantir un parc d'immeubles et d'équipements culturels modernisé et adapté aux besoins des milieux afin de permettre à la population d'avoir accès aux activités culturelles dans les diverses localités.

Axe 1 — Le partenariat municipal et régional

OBJECTIF 1

S'assurer de l'application du nouveau cadre de référence des ententes orienté sur les besoins des citoyennes, citoyens et des collectivités sur le territoire

INDICATEUR 1

Le pourcentage d'ententes signées selon le nouveau cadre de référence

Cible triennale

100 % des ententes signées

Cible 2008-2009

Négociation du cadre de référence avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités

RÉSULTATS

La négociation du cadre de référence des ententes de développement culturel avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités a débuté au cours de l'année financière 2008-2009.

Le comité de liaison a amorcé ses travaux en janvier 2009. Une deuxième rencontre est prévue en avril 2009. Les partenaires concernés ont convenu d'une démarche et d'un programme d'échanges qui portent sur les enjeux, les défis, la vision, les orientations et les axes du prochain cadre de référence. Une stratégie de communication visant, entre autres, à faire connaître le lancement des travaux a aussi été adoptée par les parties. Il est prévu que le prochain cadre de référence sera finalisé à l'automne 2009. Son lancement public pourrait se faire au début de 2010.

Par ailleurs, rappelons que durant la dernière année, le Ministère a conclu 29 ententes de partenariat, généralement triennales : 21 ententes de développement culturel avec des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC), 5 ententes spécifiques et 3 ententes avec des nations autochtones pour des investissements de 6 660 150 \$ pour trois ans. Ainsi, le nombre total d'ententes de partenariat avec les milieux municipaux et régionaux est de 121. Pour soutenir ses engagements, le Ministère a versé, en 2008-2009, 6 553 931 \$ en crédits directs.



Course de canot sur le fleuve Saint-Laurent, hiver 2008. Réalisation d'une étude financée dans le cadre de l'entente de développement culturel entre le Ministère et la Ville de Québec pour reconnaître la course de canot hivernale comme un exemple exceptionnel de patrimoine immatériel ■ Photo : Jonathan Robert

Axe 2 — Le patrimoine culturel

OBJECTIF 2

Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel québécois en tenant compte de la réalité du XXI^e siècle

INDICATEUR 2

Le nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2008-2009

Rédaction du projet de loi et réalisation des étapes menant au dépôt à l'Assemblée nationale pour son adoption

RÉSULTATS

La tournée de consultation sur la révision de la Loi sur les biens culturels, amorcée à la suite du dévoilement d'un livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*, s'est échelonnée du 18 février au 9 juin 2008 dans douze villes québécoises. Au total, la ministre a entendu 147 personnes et organismes locaux, régionaux et nationaux. Ce sont plus de 200 mémoires et 100 réponses au questionnaire en ligne qui ont été analysés au cours des mois d'avril à juillet 2008.

Depuis août 2008, une équipe ministérielle se consacre à la rédaction d'un projet de loi sur le patrimoine culturel qui tient compte des recommandations exprimées par l'ensemble des participantes et des participants à la consultation publique. Le Ministère met tout en œuvre pour faire de cette loi un outil moderne et efficace, indispensable à la valorisation du patrimoine culturel de tous les Québécois et Québécoises, que ce patrimoine soit immobilier, mobilier, immatériel ou paysager. Ce nouvel outil confirmerait le leadership du Québec en cette matière. Aussi, le Ministère a entamé sur le plan administratif les étapes préparatoires menant à la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Axe 3 — Les immeubles et les équipements culturels

OBJECTIF 3

Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements culturels existants

INDICATEUR 3

L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial

Cible triennale

9 % d'amélioration

Cible 2008-2009

3 % d'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial



Restauration de la toiture de l'église Saint-Joseph de Carleton en Gaspésie
Photo : Roger Picard, MCCC

RÉSULTATS

En 2008-2009, le Ministère a annoncé l'allocation de plus de 54,3 M\$ pour la restauration du patrimoine bâti et religieux du Québec.

Ce montant est financé à même le Plan québécois des infrastructures « Des fondations pour réussir » dont c'est la première année de mise en œuvre. Additionnés à la part des différents partenaires, ce sont 101 M\$ qui seront investis dans ce secteur. L'aide financière est attribuée à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des propriétaires privés.

Dans le domaine du patrimoine religieux, 111 lieux de culte ont été soutenus dans le cadre de l'entente avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, en plus du projet triennal de restauration de l'Oratoire Saint-Joseph. Aussi, des ententes en restauration du patrimoine bâti ont été signées avec les Villes de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Lévis et Gatineau. Ces investissements ont permis de maintenir la valeur du parc immobilier patrimonial.

Le Ministère estime que l'objectif d'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial sera atteint vers la troisième année du Plan stratégique. Il convient de rappeler ici que le Ministère n'est pas le maître d'œuvre des projets et qu'il revient aux clients-partenaires d'amorcer et de compléter le montage financier.

En matière d'immobilisations, le Ministère s'appuie sur une démarche de gestion rigoureuse qui met l'accent sur la planification du projet et la définition des besoins. Lorsque le Ministère juge complet l'avant-projet, il peut recommander le projet pour un accord de principe. L'accord de principe permet au client-partenaire de compléter la phase de planification de son projet en réalisant les études nécessaires pour en démontrer la faisabilité et en achever la définition. En 2008-2009, une valeur de 24,5 M\$ a été engagée en accords de principe pour le secteur patrimonial. Ces projets en gestation pourront être annoncés ultérieurement et contribuer ainsi à l'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial. Citons en exemple la préservation du Village historique de Val-Jalbert au Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Lieu de mémoire des Augustines, dans la capitale nationale.

INDICATEUR 4

L'amélioration de la valeur du parc immobilier culturel

Cible triennale

6 % d'amélioration

Cible 2008-2009

2 % d'amélioration de la valeur des investissements en équipements culturels

RÉSULTATS

Le secteur des équipements culturels a bénéficié, en 2008-2009, d'investissements de la part du Ministère de plus de 43,6 M\$. En incluant la part des différents partenaires, les investissements s'élèvent à 87,4 M\$, et ce, sur tout le territoire québécois. À titre d'exemples, citons le réaménagement du Théâtre Hector-Charland dans Lanaudière, la mise à niveau du système de contrôle des conditions climatiques et la restauration de l'enveloppe extérieure du Musée régional de Rimouski au Bas-Saint-Laurent, ou la modernisation des équipements de la Télévision régionale de la Péninsule, sur la Côte-Nord.



Rénovation du Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Photo : Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean

À l'instar de ce qui se fait dans le secteur patrimonial, la part investie par le Ministère est financée à même le Plan québécois des infrastructures « Des fondations pour réussir ». En comptant l'investissement de tous les partenaires, la valeur du parc des équipements culturels s'est améliorée de 1,1 %, ce qui démontre bien que le PQI favorise la modernisation.

Rappelons que le Ministère n'est pas le maître d'œuvre des projets; cette responsabilité repose sur les clients-partenaires. Comme précisé antérieurement, le Ministère peut s'engager par des accords de principe pour permettre aux clients-partenaires de parfaire les études nécessaires à la réalisation des travaux. En 2008-2009, le Ministère s'est engagé pour plus de 56 M\$ en accords de principe pour le secteur des équipements culturels. Donnons en exemple la construction d'une salle de spectacle à Saint-Georges en Beauce, la relocalisation de l'École de musique de Rivière-du-Loup et le réaménagement de la bibliothèque publique de Magog dans l'ancienne église Sainte-Marguerite-Marie.



Vue aérienne du Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Photo : Christian Côté

INDICATEUR 5

Le nombre d'équipements culturels construits pour parachever le réseau

Cible triennale

60 nouveaux équipements culturels

Cible 2008-2009

Réalisation de 20 projets de nouveaux équipements culturels

RÉSULTATS

Depuis l'avènement du Plan québécois des infrastructures en novembre 2007, le Ministère bénéficie de nouvelles enveloppes budgétaires pour soutenir la mise aux normes et le maintien d'actifs des équipements culturels. On entend par maintien d'actifs les travaux qui visent à assurer la sécurité des personnes et des biens, à contrer la vétusté des immeubles et à favoriser leur conservation (réparations majeures, réfection, conformité aux normes), sans en changer la vocation. Cette nouvelle orientation permet la modernisation et la rénovation des équipements pour assurer la résorption des déficits d'entretien cumulés. Une intervention planifiée à long terme sur les équipements favorisera leur durabilité en plus de consolider les investissements gouvernementaux.

La majeure partie des projets retenus porte sur des équipements existants dont les installations gagnaient à être améliorées en priorité, tant sur le plan des équipements spécialisés que sur le plan de l'immobilier. Cette tendance axée sur le maintien d'actifs devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Par ailleurs, notons que parmi les nouveaux équipements, la Maison du Festival de Jazz de Montréal et le Centre des arts Alcoa sur la Côte-Nord représentent à eux seuls un investissement de plus de 13,7 M\$, venant ainsi engager plus de la moitié du budget initialement prévu pour les nouveaux équipements.



Croquis virtuel du futur Centre des arts Alcoa de Baie-Comeau ■ Photo : DMG architecture

Rappelons qu'un nouvel équipement nécessite plusieurs études pour en garantir à la fois sa bonne planification et son fonctionnement à long terme. Ce travail de préparation que doivent accomplir les clients-partenaires justifie le résultat de 13 projets annoncés en 2008-2009. Plusieurs autres sont néanmoins à l'étape de l'accord de principe et seront annoncés au cours des prochains mois, ce qui traduit l'effervescence entourant la construction de nouveaux équipements afin de parachever le réseau.

ORIENTATION 2

Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international

Le caractère francophone et la taille réduite du marché québécois obligent le gouvernement à adopter des positions pour la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'étranger. Le gouvernement souhaite conclure avec le gouvernement fédéral une entente qui permettrait au Québec de s'assurer d'un développement intégré de sa culture ainsi qu'une entente relative aux communications. La Politique internationale du Québec, quant à elle, a priorisé le développement des compétences et des instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger. Aussi, le Québec milite pour le renforcement des appuis formels en faveur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui consacre le droit des États et des gouvernements à maintenir, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle.

Axe 4 — Les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications

OBJECTIF 4

Défendre les intérêts du Québec sur les enjeux touchant les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications

INDICATEUR 6

L'état d'avancement de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral

Cible triennale

Une entente en culture avec le gouvernement fédéral

Cible 2008-2009

Négociation de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral

RÉSULTATS

Le 9 avril 2008, une lettre signée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes a été transmise au gouvernement fédéral pour lui signifier la volonté du Québec d'entreprendre des discussions concernant la conclusion d'une entente Québec-Canada en culture. L'entente devrait reconnaître au gouvernement du Québec le rôle de maître d'œuvre des investissements en matière de culture sur son territoire. Ainsi, le Québec désire conclure une entente sur l'ensemble des ressources financières découlant des programmes de subvention et de contribution administrés par le gouvernement fédéral dans les domaines de la culture et du patrimoine.

N'ayant pas eu de réponse officielle du gouvernement fédéral en 2008-2009, le gouvernement du Québec a réitéré officiellement sa position à plusieurs reprises au cours de l'année, tant par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine que par le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et par le premier ministre du Québec.

INDICATEUR 7

L'état d'avancement de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral

Cible triennale

Une entente en communications avec le gouvernement fédéral

Cible 2008-2009

Négociation de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral

RÉSULTATS

Dans cette même lettre du 9 avril 2008, portant sur la négociation d'une entente en culture, il a aussi été signifié la volonté du Québec d'entreprendre des discussions relatives à la conclusion d'une entente Québec-Canada concernant le secteur des communications (radio-diffusion et télécommunications). Dans cette lettre, les éléments du cadre de discussion proposés étaient les suivants :

- mise en place de mécanismes de consultation lors de la révision des lois fédérales en matière de radiodiffusion et de télécommunications;
- mise en place de mécanismes de consultation lors de l'examen par le Cabinet fédéral de décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ayant un impact sur le Québec;
- régionalisation de certaines activités du CRTC;
- constitution formelle d'un bureau régional du CRTC au Québec;
- participation du Québec au choix des conseillers québécois du CRTC;
- garantie d'un nombre suffisant de conseillers québécois au CRTC.

Faute de recevoir une réponse du gouvernement fédéral, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a relancé la ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles à ce sujet le 13 août 2008 en proposant la tenue d'une rencontre entre les sous-ministres afin de planifier les étapes des négociations à venir. Cette nouvelle démarche n'a pas eu de suites.

En 2008-2009, le Ministère a aussi fait valoir les intérêts du Québec auprès de l'organisme fédéral de réglementation en lui soumettant cinq mémoires, dont deux ayant trait à l'acquisition de TQS inc. par Remstar Diffusion et au renouvellement de ses licences de radio-diffusion. À cette occasion, la ministre est allée présenter le point de vue du Ministère au CRTC en lui faisant part de ses préoccupations à l'égard de l'information locale à TQS et en lui rappelant certains principes en matière d'information jugés essentiels pour l'exercice de la démocratie. C'était la première fois qu'une ministre québécoise titulaire des communications demandait à comparaître devant le CRTC.

Les trois autres mémoires déposés devant le CRTC ont porté sur :

- les services de radiodiffusion offerts aux communautés minoritaires d'expression française et d'expression anglaise;
- la radiodiffusion canadienne au sein des nouveaux médias;
- l'appui à une requête de la Magnétothèque voulant que la population atteinte de déficience visuelle ait un meilleur accès à la programmation télévisuelle dans toutes les régions du Québec.

Axe 5 — La promotion et la mise en marché hors Québec

OBJECTIF 5

De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture

INDICATEUR 8

Le pourcentage de mesures de la Politique internationale du Québec réalisées

Cible triennale

100 % des mesures réalisées

Cible 2008-2009

Bilan des actions réalisées par la Politique internationale du Québec incluant les recommandations de suivi

RÉSULTATS

Une des priorités gouvernementales est de contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international et à la promotion de la culture québécoise à l'étranger. Le Ministère a poursuivi, en collaboration avec le CALQ, la SODEC et les conseillères et conseillers culturels en poste au sein des représentations hors Québec, la réalisation d'actions en conformité avec les objectifs et les mesures de la Politique internationale du Québec. Pour la mise en œuvre de cette politique, le Ministère a reçu, au cours de l'exercice 2008-2009, une somme additionnelle de 1,6 M\$, dont 653 000 \$ ont été attribués au CALQ, 400 000 \$ à la SODEC et 525 000 \$ au Ministère lui-même.

Compte tenu des mandats spécifiques du Ministère, celui-ci a privilégié certains axes d'intervention afin de :

- soutenir financièrement les milieux culturels pour développer leur expertise en matière de mise en marché et pour accroître la circulation des organismes et de leur production sur les marchés internationaux. Pour plusieurs organismes artistiques et entreprises culturelles, l'apport financier provenant de la commercialisation à l'étranger représente un ajout indispensable à leurs revenus de base et à leur santé financière;
- mettre en œuvre les ententes de coopération internationales et canadiennes qui ont permis la réalisation de plus de 30 projets en réciprocité avec le Mexique, la France, le Royaume-Uni, la Catalogne, l'Italie et la Bavière, la Flandre et la Communauté française de Belgique;
- renforcer la présence collective des organismes et entreprises artistiques et culturels dans les salons, festivals et événements ainsi que sur les marchés internationaux, notamment grâce à des opérateurs qui reçoivent le mandat d'organiser cette présence. Le Ministère a aussi accordé de l'aide financière pour la venue au Québec de diffuseurs et de programmeurs étrangers lors de festivals et d'événements internationaux;
- permettre au réseau des représentations hors Québec ayant un mandat culturel d'appuyer des activités de promotion culturelle en mettant en valeur la présence d'artistes et de compagnies québécoises sur leur territoire.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures spécifiques, 150 000 \$ ont été affectés au programme Accueil de spectacles étrangers dans un contexte de réciprocité et 100 000 \$ ont été attribués à l'Observatoire de la culture et des communications pour l'élaboration d'indicateurs statistiques à l'international.

En ce qui concerne le suivi, le Ministère est en contact avec le ministère des Relations internationales afin de réactualiser les priorités du plan d'action pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec et compte notamment mettre l'accent sur le développement de marchés afin d'accroître la présence des milieux culturels québécois à l'étranger.



Spectacle du 30 janvier 2009 de Galant tu perds ton temps, un des six groupes de musique traditionnelle présents au festival Celtic Connection, à Glasgow, dans le cadre de la vitrine québécoise Spotlight Québec ■ Photo : Dana Whittle

Axe 6 — La diversité des expressions culturelles

OBJECTIF 6

Assumer le leadership du Québec dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR 9

Le nombre de participations à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

Cible triennale

Sept participations

Cible 2008-2009

Trois participations à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors des réunions du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

RÉSULTATS

En 2008-2009, le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été présentées et défendues lors des réunions du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Ce comité a notamment le mandat de préparer les projets de directives opérationnelles nécessaires à assurer la mise en œuvre de cette convention. Par la suite, ces projets seront soumis pour approbation à la Conférence des Parties.

Le Ministère, qui coordonne les relations interministérielles québécoises dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors des trois réunions suivantes du Comité intergouvernemental :

- la 1^{re} session extraordinaire du Comité intergouvernemental, tenue à Paris, du 24 au 27 juin 2008;
- la 2^e session ordinaire du Comité intergouvernemental, tenue à Paris, du 8 au 12 décembre 2008;
- la 2^e session extraordinaire du Comité intergouvernemental, tenue à Paris, du 23 au 25 mars 2009.

Parmi les articles de la Convention ayant fait l'objet de projets de directives opérationnelles lors de ces réunions, notons ceux relatifs à la coopération internationale, au Fonds international sur la diversité culturelle, au rôle et à la participation de la société civile, aux règlements intérieurs de la Conférence des Parties et du Comité intergouvernemental, aux partenariats et au traitement préférentiel pour les pays en développement.



Remise du prix Administration publique de la SORIQ, pour une œuvre collective MCCC - MRI - MDEIE, décerné pour l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Du Ministère, première rangée : M. Gérald Grandmont; M^{me} Christiane Barbe, sous-ministre; M. Dave Atkinson, coordonnateur gouvernemental; deuxième rangée : M. Victor Dzomo-Silinou; M^{me} Danielle-Claude Chartré, sous-ministre adjointe; M. André Dorval; M. Claude Boucher. M^{me} Hélène Cantin est absente de la photo ■ Photo : Société des relations internationales de Québec (SORIQ)



ORIENTATION 3

Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles

Le développement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes revêt une importance prépondérante pour le renouvellement des publics. En 1997, le Ministère et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont signé un protocole d'entente leur permettant de resserrer les liens entre la culture et l'éducation. Par ailleurs, le Ministère soutient des institutions muséales, des organismes de diffusion pluridisciplinaire de spectacles et des bibliothèques publiques pour qu'ils élaborent des stratégies de développement de publics, notamment auprès des jeunes, afin de leur faire vivre une expérience culturelle satisfaisante susceptible d'éveiller chez eux l'intérêt et le goût des activités artistiques et culturelles.

Axe 7 — Le partenariat Culture-Éducation

OBJECTIF 7

Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

INDICATEUR 10

Le nombre d'étapes réalisées pour renforcer la dimension culturelle à l'école

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2008-2009

Réalisation du bilan des actions concertées pour renforcer la dimension culturelle à l'école

RÉSULTATS

Un bilan des actions concertées entre le Ministère et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a été achevé à l'été 2008. Celui-ci répertorie les actions conjointes des deux ministères, tels l'application du protocole d'entente MCCCC-MELS, le programme La culture à l'école, le Répertoire de ressources culturelles culture-éducation, les prix Essor et autres.

Des actions unilatérales du Ministère contribuant au renforcement de la dimension culturelle à l'école sont aussi présentées. Parmi celles-ci, on note des ententes de partenariat avec Communication-Jeunesse et l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec. D'autres mesures complètent le bilan, notamment celles en éducation cinématographique, ainsi qu'une mesure favorisant le transport de la clientèle scolaire vers les salles de spectacle.

Axe 8 — Les sorties culturelles des jeunes

OBJECTIF 8

Augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels

INDICATEUR 11

L'augmentation du nombre d'élèves ayant participé à des sorties dans les lieux culturels professionnels

Cible triennale

5 000 élèves de plus

Cible 2008-2009

1 % d'augmentation du nombre total d'élèves (de 163 490 à 165 125)

RÉSULTATS

Le programme La culture à l'école est géré conjointement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Étant donné que les rapports d'activités des commissions scolaires sont produits trois mois après la fin de l'année scolaire, le Ministère doit donc se référer aux résultats de l'année précédente.

En 2007-2008, 136 276 élèves ont participé dans le cadre du programme à des sorties dans des lieux culturels professionnels. Il s'agit d'une diminution de 17 % par rapport aux 163 490 élèves qui y avaient pris part l'année précédente.

Par ailleurs, le nombre d'élèves qui ont participé à une activité artistique ou culturelle à l'école a augmenté de 17 %, passant de 303 291 à 356 248. Ainsi, le nombre total d'élèves qui ont profité du programme La culture à l'école est passé de 466 781 en 2006-2007 à 492 524 en 2007-2008, ce qui représente une augmentation de 6 %. Cette augmentation s'est faite essentiellement au profit des activités intrascolaires.

Ces constats viennent réaffirmer la pertinence des deux mesures suivantes qui ont été mises en application en 2008-2009 pour contrer la diminution du nombre d'élèves lors des sorties dans les lieux culturels professionnels :

- l'ajout d'une somme supplémentaire de 600 000 \$ par le MELS au programme La culture à l'école dont une partie sera exclusivement consacrée aux sorties culturelles;
- l'annonce de la récurrence de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel (gérée par le Ministère) qui représente une somme de 300 000 \$ et qui permet le remboursement d'une partie du transport scolaire vers les lieux de diffusion professionnelle.

L'impact de la bonification financière du programme sur les sorties scolaires en milieu culturel sera perceptible dans les données statistiques du bilan 2008-2009.



Lancement du Mois de la culture à l'école 2009 ■ Photo : Geneviève Trudel

Axe 9 — La fréquentation des lieux culturels

OBJECTIF 9

Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes âgées

INDICATEUR 12

L'augmentation du pourcentage de stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes âgées

Cible triennale

50 % des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés

Cible 2008-2009

50 % des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques

10 % des bibliothèques publiques autonomes

RÉSULTATS

La participation des citoyennes et des citoyens aux activités artistiques et culturelles est au cœur des préoccupations du Ministère et de ses partenaires sur l'ensemble du territoire québécois. La diversité de l'offre culturelle et plus largement des activités de loisirs, conjuguée aux contraintes du temps de loisir disponible pour chaque personne, oblige les responsables des lieux culturels à redoubler d'efforts pour accroître la fréquentation de ces lieux en mettant en place des stratégies ciblées pour chacune des clientèles visées. Les besoins des différents publics sont diversifiés et ne représentent donc pas un seul groupe homogène au chapitre des pratiques culturelles.



Photo : Bernard Fougères, BAnQ

C'est dans ce contexte que le Ministère désire soutenir, par l'intermédiaire des plans d'action de ses partenaires, les initiatives créatrices qui adaptent leur approche et leurs activités aux besoins spécifiques des diverses clientèles, notamment ceux des jeunes et des personnes âgées.

Par ailleurs, les bibliothèques publiques comptent parmi les lieux culturels les plus accessibles et les plus fréquentés. Celles-ci ont modernisé et diversifié l'offre d'écrits et ont mis sur pied des activités d'animation et de sensibilisation à la lecture pour devenir de véritables lieux d'animation et de diffusion de la culture, où les nouvelles technologies occupent aujourd'hui une place de choix.

La mise en œuvre de stratégies ciblées contribue à la performance des bibliothèques publiques. Ainsi, en 2008-2009, on évalue à l'échelle du Québec que 90 % des bibliothèques publiques autonomes et 82 % des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques desservant les municipalités de moins de 5 000 habitants se sont dotés de telles stratégies adaptées aux publics ciblés.

E
J

N
E

U

3

L'apport des technologies numériques à la culture
et aux communications

ORIENTATION 4

**Intégrer les technologies numériques dans l'offre de services à la population, aux clientèles
et aux partenaires**

Le secteur de la culture et des communications vit des transformations importantes en raison du développement du numérique. La présence, l'accessibilité et la visibilité des contenus culturels francophones québécois dans le réseau numérique, mobile et sans frontières, représentent un défi de taille. Le Ministère veut assumer son leadership en s'assurant que la population de toutes les régions du Québec peut accéder facilement à des contenus numérisés culturels sur Internet. Les politiques et les programmes de soutien du Réseau ministériel de la culture et des communications doivent refléter la transformation rapide qui s'opère actuellement dans la production et la diffusion des contenus numériques culturels.

Axe 10 — L'accès aux contenus culturels numérisés

OBJECTIF 10

Offrir aux Québécoises et Québécois l'accès à des contenus culturels numérisés sur Internet par le Portail culturel québécois

INDICATEUR 13

La réalisation du Portail culturel québécois

Cible triennale

Mise en ligne du Portail culturel québécois

Cible 2008-2009

Définition des paramètres du Portail culturel québécois

RÉSULTATS

En 2008-2009, le Ministère a réalisé divers travaux définissant une version préliminaire des grands paramètres du Portail culturel québécois. Les travaux ont permis de soumettre aux autorités ministérielles des hypothèses de travail sur la base des éléments suivants :

- les rôles et responsabilités des intervenantes et des intervenants ministériels responsables de ce projet;
- le contexte du projet, c'est-à-dire son historique, le portrait des types de portail déjà en place et les grandes tendances sur Internet;
- la vision et les orientations du projet, c'est-à-dire les clientèles ciblées, leurs besoins, les constats par rapport à l'offre actuelle sur Internet et les opportunités qui se profilent;
- les différents scénarios et modèles de réalisation possibles, en distinguant pour chacun d'eux les avantages et les inconvénients;
- la stratégie de consultation à privilégier pour valider et bonifier les scénarios potentiels.

Des scénarios de réalisation seront soumis à la sous-ministre et à la ministre pour décision au printemps 2009.

Axe 11 — Les contenus numériques culturels

OBJECTIF 11

De concert avec le Réseau ministériel de la culture et des communications, aider les clientèles et les partenaires à favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation de contenus numériques culturels

INDICATEUR 14

Le nombre de partenaires qui contribuent au plan d'action sur les contenus numériques culturels

Cible triennale

Dix partenaires

Cible 2008-2009

Quatre sociétés d'État et organismes gouvernementaux participants

RÉSULTATS

Un comité regroupant des représentantes et des représentants du Ministère, de la Société de développement des entreprises culturelles, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Régie du cinéma et de la Société de télédiffusion du Québec a été formé à la fin de l'automne 2008. Il a pour mandat de déterminer les principaux enjeux et défis posés par l'introduction et le développement des technologies numériques en matière de culture et de communications, de dresser un inventaire des mesures déjà prises ou à prendre dans les organismes et sociétés d'État et leurs milieux respectifs ainsi que de dresser une liste de mesures prioritaires à soumettre à la ministre. Au 31 mars 2009, le document synthétisant les résultats de ces travaux était en cours de rédaction.

E N
J E U



L'amélioration des conditions de vie des artistes
et de la situation financière des organismes culturels

ORIENTATION 5

Coordonner l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques

Le niveau de vie des artistes ainsi que les conditions de pratique de leur art sont des préoccupations récurrentes au Québec, particulièrement depuis deux décennies. Le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques. Cependant, il ne peut relever ce défi seul. La participation de différents ministères et organismes gouvernementaux, notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Finances, le ministère du Revenu et celui du Travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Régie des rentes du Québec, est essentielle afin qu'ils déterminent des moyens pour adapter leur prestation de services aux besoins spécifiques des artistes.

Par ailleurs, les statistiques actuellement accessibles sur les sources de revenus des artistes sont trop globales pour cibler précisément les efforts à faire afin d'améliorer les conditions de vie des artistes professionnels. En ce qui concerne la situation financière des organismes culturels, la participation du secteur privé est nécessaire puisqu'elle contribuera à la diversifier et à la consolider.

Axe 12 — La connaissance des professions artistiques et de communications

OBJECTIF 12

S'outiller pour mieux connaître les professions artistiques et de communications

INDICATEUR 15

Le pourcentage des professions artistiques et de communications ciblées qui ont fait l'objet d'une enquête

Cible triennale

50 % des professions artistiques et de communications ciblées

Cible 2008-2009

Réalisation d'une enquête sur deux professions artistiques et de communications

RÉSULTATS

Conscient des limites des données disponibles auprès de Statistique Canada, le Ministère a pris l'initiative de réaliser de nouvelles enquêtes statistiques récurrentes tous les cinq ans sur les professions artistiques et de communications. Ces enquêtes permettront de combler les lacunes au chapitre de la connaissance de la rémunération et d'autres dimensions afin de mieux cerner la réalité socioéconomique des personnes qui exercent ces professions, ce qui aidera à mieux cibler les interventions ministérielles et gouvernementales.

Un comité de direction auquel participent le Ministère, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles ainsi que des chercheuses et des chercheurs universitaires a élaboré un tronc commun de questions. Cette étape est très importante puisqu'elle constitue l'assise de la future enquête qui permettra de faire des comparaisons entre les professions. La préparation de ce questionnaire commun a nécessité un long et complexe travail de réflexion. Les données qui seront recueillies permettront de suivre l'évolution du nombre d'artistes par profession, de faire des croisements avec différentes variables comme le niveau de scolarité, la répartition en temps de travail (principale profession artistique et autre emploi artistique ou non), le revenu relié à l'emploi principal ou non, le type de rémunération (salaires, cachets, droits d'auteur, etc.), le régime de protection, etc.

La première enquête, qui aura lieu à l'automne 2009, portera sur les écrivaines et les écrivains, tandis que la deuxième ciblera les danseuses et les danseurs ainsi que les chorégraphes.

Axe 13 — Le filet de sécurité sociale

OBJECTIF 13

Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes, de concert avec les partenaires gouvernementaux

INDICATEUR 16

Le nombre d'étapes réalisées du plan d'action actualisé *Pour mieux vivre de l'art*

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2008-2009

Dépôt du plan d'action actualisé *Pour mieux vivre de l'art*

RÉSULTATS

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action a été transmis à la ministre le 18 juillet 2008. Le Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes a également indiqué à la ministre que sans être exhaustives ni présentées en ordre de priorité, les préoccupations pouvant faire l'objet d'un nouveau mandat se regroupent sous les thèmes suivants : le filet social, l'application des lois sur le statut de l'artiste, les politiques publiques, les programmes et la fiscalité. Il a de plus indiqué que la composition et la structure du Comité permanent devraient être le reflet du nouveau mandat que la ministre jugera opportun de lui confier, en tenant compte des nouvelles orientations qui seront retenues.

Compte tenu de l'absence de consensus au sein du Comité permanent quant aux nouveaux chantiers à entreprendre et compte tenu également du lien étroit entre l'application des lois et l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, la ministre a proposé aux représentantes et aux représentants des associations concernées d'amorcer une démarche de réflexion sur les problématiques liées à l'application des deux lois sur le statut de l'artiste.

Le 1^{er} avril 2009, la ministre déposera un projet de loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma. Ce projet de loi vise à ramener un climat plus propice à la venue des tournages étrangers au Québec. Au même moment, la ministre annoncera la création d'un comité de travail. Ce dernier, présidé par M^e Jean-Paul L'Allier, sera formé dans le but de mener une démarche de réflexion sur l'application des deux lois sur le statut professionnel des artistes (lois S-32.1 et S-32.01). Les consultations et discussions, dans le cadre de cette démarche, favoriseront la recherche de solutions aux problématiques relatives à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, à celles liées aux changements technologiques et aux réalités économiques auxquelles font face les artistes et les producteurs. Cette démarche devrait conduire au dépôt de recommandations à la ministre en 2009 et possiblement à d'autres modifications législatives. À la suite de cette démarche, la ministre annoncera les nouvelles orientations qu'elle entendra donner au dossier de l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes ainsi que le mode de travail convenu avec le milieu associatif.

ORIENTATION 6

Développer le financement privé en culture

Le financement de la culture et des communications repose tant sur les revenus d'exploitation des organismes et sur l'aide privée que sur l'aide publique. En ce qui concerne plus spécifiquement le financement privé, le Ministère souhaite favoriser le rapprochement entre les milieux des arts et de la culture et le milieu des affaires.

Plusieurs événements récents s'inscrivent dans la volonté de renforcer la participation du secteur privé dans le soutien au développement de la culture, notamment le sommet Montréal, Métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007 et, plus récemment, Québec horizon culture. D'ailleurs, dans la foulée de ce dernier événement, la Chambre de commerce de Québec a piloté, de concert avec le Ministère, deux mesures qui visent le développement du mécénat culturel et le financement privé de la culture.

De même, l'action de Placements Culture incarne très bien cette orientation en permettant l'appariement des dons reçus par les organismes des secteurs de la culture et des communications.

Axe 14 — Le partenariat entre les gens d'affaires et les organismes culturels

OBJECTIF 14

Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé des organismes culturels

INDICATEUR 17

Le nombre d'initiatives réalisées du Plan d'action sur l'investissement privé

Cible triennale

Six initiatives réalisées

Cible 2008-2009

Coordination des travaux pour établir un portrait fiable de la situation du mécénat culturel au Québec

Collaboration aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications qui lancera une enquête sur le financement de la culture



Événement Québec horizon culture tenu à Québec le 16 février 2009
Photo : Geneviève Trudel

RÉSULTATS

Le Ministère a collaboré avec la Chambre de commerce de Québec à la réalisation d'une enquête sur le financement privé de la culture dans la grande région de Québec dont les résultats ont été dévoilés lors de l'événement Québec horizon culture, tenu en février 2009. On y examine notamment les budgets consacrés par le secteur privé au secteur culturel, les moyens utilisés pour soutenir la culture, les facteurs influençant la décision de soutenir ou non la demande d'un organisme et les obstacles qui peuvent empêcher cet appui. L'analyse des résultats de cette importante enquête (25 entrevues qualitatives en profondeur, 500 membres consultés par sondage téléphonique) contribue à mieux cibler les interventions visant à développer le mécénat et à renforcer les maillages entre le milieu de la culture et celui des affaires. Ces travaux constituent une étape importante pour établir à terme un portrait fiable de la situation du mécénat culturel au Québec.

En février 2009, le comité directeur de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec a réaffirmé l'importance de mettre en place un comité d'orientation sur le financement privé de la culture. C'est dans ce contexte que la première rencontre de ce comité se tiendra en avril 2009 pour permettre de bien circonscrire la notion de financement, de prendre acte des étapes et des données existantes sur le sujet et de cibler les aspects qui nécessitent davantage de développement sur le plan de la recherche et des statistiques. Les résultats de l'enquête sur le financement privé de la culture menée en 2008-2009 dans la grande région de Québec et ceux de l'enquête de même nature réalisée à Montréal en 2005 contribueront à alimenter la réflexion sur le sujet.

L'égalité entre les femmes et les hommes

ORIENTATION 7

Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Si le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société en ce qui concerne l'égalité de droit entre les femmes et les hommes, des défis restent à relever en vue d'atteindre l'égalité de fait pour les femmes. Les situations d'inégalité constituent un frein pour l'épanouissement optimal des personnes. Afin de mieux soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux engagés en matière d'égalité. Trois axes d'intervention sont jugés prioritaires, réunissant plusieurs actions gouvernementales, soit les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'analyse différenciée selon les sexes ainsi que la violence à l'égard des femmes.

Axe 15 — Les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes

OBJECTIF 15

Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR 18

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

Cible triennale

Deux étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2008-2009

État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité

RÉSULTATS

Les ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le Plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité, découlant de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, ont transmis les résultats de leurs actions pour l'année financière 2008-2009. Le Ministère a compilé ces données et a produit un état de situation au 31 mars 2009.

Les données démontrent que 94,3 % des cibles annuelles ont été atteintes ou partiellement atteintes et seulement 5,7 % des actions ont été reportées dans le temps. Les investissements liés au plan d'action pour 2008-2009 totalisent 46 187 748 \$, dont 6 644 460 \$ proviennent de l'enveloppe budgétaire de la politique et 39 543 288 \$ des budgets réguliers des ministères et organismes.

En plus des actions sous la responsabilité du Ministère⁸, plusieurs autres ont été réalisées. Pensons au lancement du Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille, par le ministère de la Famille et des Aînés, et au dépôt de la Politique de périnatalité 2008-2010, par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

8. Les résultats de ces actions sont présentés à la section « La politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » à la page 79.

Axe 16 — L'analyse différenciée selon les sexes

OBJECTIF 16

Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes

INDICATEUR 19

Le nombre de politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

Cible triennale

Quinze politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux

Cible 2008-2009

Six politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

RÉSULTATS

Le Plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* découlant de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans au moins quinze projets d'envergure en relation avec la mission des ministères ou organismes. Les cibles visées annuellement sont respectivement de six projets pour 2007-2008, six pour 2008-2009 et trois pour 2009-2010.

Trois ministères et organismes se sont engagés formellement à réaliser quatre projets parmi les huit qui ont été proposés en 2007-2008.

Six autres ministères et organismes se sont engagés en 2008-2009 à intégrer l'ADS à huit nouveaux projets, ce qui porte à douze le nombre total de projets.

Pour atteindre cet objectif, des activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement sont offertes aux personnes engagées tout au long du processus d'intégration de l'ADS dans leur milieu de travail. Ainsi, 53 activités en matière d'ADS ont eu lieu en 2008-2009, auxquelles se sont ajoutées 13 activités portant sur la rédaction épicienne.

Axe 17 — La violence à l'égard des femmes

OBJECTIF 17

Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles

INDICATEUR 20

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Cible triennale

Deux étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2008-2009

État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

RÉSULTATS

L'état de situation officiel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, a été produit en mars 2009. Cet état de situation rend compte des principales réalisations des dix ministères concernés par ce plan d'action.

En ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures sous la responsabilité du Ministère, soulignons la réalisation de la cinquième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale sous le thème *Ne gardons pas le silence devant un crime*. Le rôle crucial des témoins et des proches représente la pierre d'assise de cette phase, qui a débuté le 18 janvier 2009.

Plusieurs moyens de communication ont été choisis pour sa réalisation, dont :

- la diffusion d'un dépliant d'information sur la violence conjugale et d'une affiche en versions française et anglaise à travers les réseaux des dix ministères concernés par la problématique de la violence conjugale;
- la mise en ligne du site Web sur la violence conjugale www.violenceconjugale.gouv.qc.ca : à partir du 18 janvier 2009 pour un an;
- la diffusion d'un message publicitaire télévisé de 30 secondes : du 18 janvier au 15 février 2009;
- la diffusion d'une publicité en ligne interactive sur l'emprise de la violence conjugale pour les personnes qui en sont victimes : du 18 janvier au 22 février 2009;
- la parution d'une publicité dans une trentaine de publications multiculturelles : selon la diffusion propre à chaque publication, entre le 19 janvier et le 27 février 2009.

Le gouvernement a investi 1,1 M\$ pour la réalisation de cette cinquième phase. Une somme a été allouée à la production et à la diffusion, auprès des différentes communautés culturelles, de vidéos multilingues présentant le témoignage de femmes issues de différentes communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale et de ressources professionnelles en vue de briser l'isolement des femmes victimes, d'améliorer leur intégration à la société et de promouvoir les services existants.



Visuel de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale ■ Photo : MCCCF

INDICATEUR 21

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2008-2009

Dépôt du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

RÉSULTATS

Le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle a été rendu public le 17 avril 2008 pendant la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.

Dix ministères sont signataires du nouveau plan d'action : le ministère de la Justice, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (Secrétariat à la condition féminine), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales et des Régions, et le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones).

Ce plan d'action regroupe 100 engagements et les sommes qui y sont affectées pour les différents ministères sont estimées à un peu plus de 60 M\$.

E N
J E U



Une organisation attrayante et performante

ORIENTATION 8

Être un ministère attentif à son personnel qui partage une préoccupation citoyenne avec ses partenaires

Le Ministère désire poursuivre ses efforts pour être une organisation attentive à son personnel, qui fait du sentiment d'appartenance une priorité et de la qualité de vie au travail, un engagement collectif. Le Ministère met en place de nouvelles pratiques de gestion qui visent le bien-être du personnel au travail et l'amélioration de la performance de l'organisation. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration publique en 2000, le Ministère a procédé à la refonte de son offre de services et de l'attribution de l'aide financière aux clientèles en tenant compte de la gestion axée sur les résultats.

Axe 18 — Un environnement de travail stimulant et valorisant

OBJECTIF 18

Maintenir un environnement de travail favorisant le bien-être, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes

INDICATEUR 22

Le pourcentage de mesures réalisées du Plan d'action 2008-2011
Pour un climat organisationnel harmonieux

Cible triennale

80 % des mesures réalisées

Cible 2008-2009

État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action 2008-2011
Pour un climat harmonieux

RÉSULTATS

Le plan d'action triennal *Pour un climat organisationnel harmonieux* a été lancé en mai 2008. Il comporte 41 mesures réparties dans 7 modules.

Toutes les mesures prévues au plan d'action en 2008-2009 ont été entamées et ont fait l'objet d'un suivi. Ainsi, à la lumière des données recueillies, nous constatons que 79 % des mesures prévues durant l'année ont été réalisées ou progressent de façon satisfaisante.

Ce résultat témoigne non seulement de l'adhésion de tout le personnel à l'amélioration du climat de travail, mais également de sa contribution et de son engagement dans la réalisation quotidienne d'actions favorisant un climat harmonieux.

Par ailleurs, soulignons également que le Ministère a remporté le Prix d'excellence 2008 de l'administration publique du Québec dans la catégorie « Gestion des personnes » pour la première phase de sa démarche de changement organisationnel, soit la préparation et la mise en œuvre du plan d'action.

TAUX MOYEN DE RÉALISATION ET DE PROGRESSION SATISFAISANTE DES MESURES DU PLAN D'ACTION POUR 2008-2009, REGROUPÉES PAR MODULE

Module	Pourcentage moyen
1 Motivation et satisfaction au travail	100
2 Organisation du travail et relations professionnelles	80
3 Relations avec le supérieur et pratiques de gestion	80
4 Évaluation du personnel, formation et développement	67*
5 Information et communications internes	57
6 Valeurs de l'organisation et sentiment d'appartenance	83
7 Qualité de vie au travail	83
Taux moyen pour l'ensemble des mesures	79

* Le pourcentage moyen de ce module ne rend compte que de trois mesures, les résultats des deux autres n'étant pas connus au moment de la compilation des données.

Axe 19 — La gestion axée sur les résultats

OBJECTIF 19

Appuyer nos partenaires dans le développement de la gestion axée sur les résultats

INDICATEUR 23

Le taux de satisfaction moyen des partenaires qui ont suivi l'atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats

Cible triennale

Un taux de satisfaction moyen de 80 %

Cible 2008-2009

Un taux de satisfaction moyen de 80 %

RÉSULTATS

Le Ministère donne des ateliers de formation en vue d'améliorer la compréhension et l'application des principaux concepts de la gestion axée sur les résultats pour les clients-partenaires des secteurs de la culture, des communications et de la condition féminine. L'atelier de formation vise à établir un vocabulaire commun concernant les principaux concepts de cette approche de gestion et à faciliter l'appropriation des outils de planification et de reddition de comptes mis en place dans le cadre des programmes de soutien financier du Ministère.

Au cours de l'année 2008-2009, les spécialistes en évaluation de programmes du Ministère ont révisé l'atelier de formation et l'ont offert à 13 reprises auprès des clients-partenaires. Plus de 200 personnes ont été jointes dans plus de 150 organismes en arts et culture soutenus au fonctionnement. Le taux de satisfaction moyen est de 90 % pour cette période.



Atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats offert par le Ministère auprès de clients-partenaires des secteurs de la culture et des communications à Rimouski en mars 2009 ■ Photo : Linda Lavoie, MCCCCF

Aussi, cet atelier a été offert au personnel professionnel du Ministère pour une troisième année, permettant ainsi aux employées et employés récemment arrivés de développer leurs habiletés en relation avec ce type de gestion.

De plus, afin d'appuyer la mise en place de la gestion axée sur les résultats au Conseil des arts et des lettres du Québec, un atelier d'information sur les pratiques ministérielles à cet égard a été présenté trois fois à son personnel cadre et professionnel.

Mentionnons également que le contenu de l'atelier a été partagé avec d'autres ministères vivement intéressés par l'initiative du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

IV. Le Centre de conservation du Québec

FAITS SAILLANTS

Une année record au chapitre des heures scientifiques

L'année 2008-2009 a été une année fort productive alors que 31 661 heures scientifiques ont été livrées au service de la conservation du patrimoine comparativement à 28 840 heures en 2007-2008. Essentiellement, il s'agit de services de restauration, d'expertise et d'autres activités scientifiques. Ainsi, les services de restauration et d'expertise financés par le Ministère ont totalisé 15 587 heures, alors que la cible était de 16 600. Quant aux heures facturées, le Centre en a produit 13 446, alors que la cible était de 9 200 heures. Les 2 628 heures scientifiques restantes ont été consacrées notamment à la rédaction d'articles publiés, à la formation donnée et au perfectionnement.

Des investissements dans l'amélioration du climat organisationnel

Appuyé par la Direction des ressources humaines du Ministère, le Centre de conservation du Québec a entrepris une démarche d'analyse organisationnelle visant à établir les priorités d'amélioration du climat de travail. Un comité de suivi a été constitué ayant comme mandat de donner suite aux priorités d'améliorations retenues.

Des aménagements locatifs

Le Centre a achevé la relocalisation de ses bureaux administratifs dans les espaces laissés vacants à la suite du déménagement de l'autre locataire de l'immeuble. En janvier 2009, les travaux d'aménagement des anciens espaces administratifs en atelier ont débuté et la livraison de ces nouveaux espaces est prévue en mai 2009.

Le 30^e anniversaire de fondation du Centre de conservation du Québec

L'année 2009 marquera le 30^e anniversaire de la fondation du Centre. Une publication est en préparation pour souligner ses réalisations et sera disponible à l'automne 2009.

1. LA PRÉSENTATION DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Le Centre de conservation du Québec (CCQ) est en activité depuis le 1^{er} avril 1979. Ses activités et ses ressources sont régies par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

1.1. La mission

Le Centre a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Représentant à la fois la seule institution gouvernementale et la plus importante équipe de conservation-restauration au Québec, tant par le nombre de personnes que par les spécialités regroupées, il joue un rôle de premier plan, par ses interventions directes et son expertise, auprès des divers réseaux québécois.

Divisé en ateliers, le Centre regroupe des spécialistes des domaines de l'archéologie et de l'ethnologie, des métaux et des pierres, des meubles, des œuvres sur papier, des peintures, des sculptures et des textiles, auxquels s'ajoute un atelier de documentation photographique.

Le soutien que le Ministère accorde annuellement au Centre, à titre de contribution à la conservation du patrimoine mobilier, permet le regroupement d'une équipe de spécialistes capables d'assurer un service de base auprès d'une vaste clientèle dans une approche de rationalisation et de planification des interventions. Cette approche garantit, du même coup, l'utilisation optimale d'une précieuse expertise et d'infrastructures coûteuses. Les services du Centre, grâce à la compétence du personnel professionnel qui y est rattaché, permettent à l'État québécois de préserver de façon optimale des biens patrimoniaux de très grande valeur.

1.2. Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de sept personnes qui représentent les divers groupes de clientèle du Centre. Il fournit des conseils en ce qui a trait aux attentes des clientèles au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit au moins deux fois par année.

Les membres du comité consultatif :

- M. Richard Dubé, président, représentant la Société des musées québécois (jusqu'à décembre 2008)
- M. Guy Coutu, représentant la Société des musées québécois (à compter de janvier 2009)
- M. Daniel Bissonnette, président, représentant la Société des musées québécois
- M. Marc Duval, représentant le public
- M. Guy-André Roy, représentant les musées d'État
- M^{me} Nathalie Hamel, représentant les universités
- M^{me} Danielle Aubin, représentant le Réseau des archives du Québec
- Vacant, représentant le monde des affaires

1.3. La clientèle et les services

La clientèle du Centre comprend :

- les gestionnaires des collections d'État;
- les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ainsi que les centres agréés d'archives privées;
- les institutions muséales reconnues par le Ministère;
- les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur les biens culturels;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) impliqués dans le domaine du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc.;
- les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et les interventions majeures d'expertise sont compris dans les quotas de services financés par le Ministère pour les deux premiers groupes de clientèle mentionnés précédemment. Tous les autres services sont facturés, à l'exception des services sommaires d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources.

Le Centre offre à sa clientèle quatre catégories de services : la restauration, l'expertise, l'information et la sensibilisation, ainsi que la formation.

1.4. La politique de service

Compte tenu des besoins importants du Québec dans le domaine de la conservation, le Centre de conservation du Québec recherche un impact maximum à toutes ses interventions, particulièrement pour les services financés par le Ministère. En matière de restauration, la priorité est accordée aux objets ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Sur le plan de la conservation préventive, la priorité est déterminée par l'effet multiplicateur des expertises et des projets d'information et de formation. Les institutions subventionnées, les institutions reconnues et les biens classés par le Ministère ont préséance sur les autres.

1.4.1. Services financés

Le Centre a établi un système de quotas qui assure un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère, les institutions muséales subventionnées au fonctionnement et les centres agréés d'archives privées. La répartition des quotas tient compte des ressources disponibles et du niveau d'utilisation par la clientèle des heures de service qui lui sont attribuées. C'est donc dire qu'elle peut fluctuer d'une année à l'autre et que cette variation se reflète dans le plan d'action annuel.

Les interventions réalisées par le Centre de conservation du Québec dépendent des priorités déterminées par chacune des institutions. Quant aux institutions muséales subventionnées au fonctionnement, elles disposent pour leur part d'un quota global et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM) de la Commission des biens culturels qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées.

1.4.2. Services facturés

Le Centre permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables. Il offre un tarif préférentiel aux organismes à but non lucratif, afin de leur permettre de remplir, à titre de partenaires du Ministère, leur mandat de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif. Le Centre voit cependant à ne pas exercer de concurrence déloyale en fixant des tarifs comparables à ceux affichés par les services de restauration du secteur privé.

Les tarifs pour l'exercice 2008-2009 étaient de :

- 51,50 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif privés : organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.
- 62 \$/l'heure pour les organismes publics : municipalités, établissements d'enseignement publics, ministères et sociétés d'État, etc.
- 77,50 \$/l'heure pour les entreprises publiques et privées à but lucratif et les personnes à titre privé.

2. LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2008-2009

2.1. Les résultats relatifs au Plan d'action 2008-2009

Action 1

Maintenir les services à la clientèle au même niveau qu'au cours des années antérieures en ayant recours à des contractuels pour réaliser les services facturés en surplus des effectifs autorisés par le Conseil du trésor.

Le Centre a réalisé 31 661 heures de services en restauration et conservation en 2008-2009, soit 15 587 en services financés (quotas d'heures subventionnées par le Ministère), 13 446 heures de services facturés et 2 628 heures pour d'autres types d'activités scientifiques. En plus des 15 restauratrices et restaurateurs permanents et des 11 personnes occasionnelles, il a eu recours en sous-traitance à 10 spécialistes de la restauration du secteur privé pour la réalisation de mandats temporaires relevant des services facturés.

Action 2

Poursuivre la stratégie d'évolution du Centre de conservation avec les autorités du Ministère.

Cette stratégie d'évolution devrait être en mesure de se préciser au cours de l'année 2009-2010 dans le cadre des échanges entre les autorités ministérielles et le Conseil du trésor.



Restauration d'un tableau du 17^e siècle intitulé *Saint Charles Borromée distribuant la communion aux pestiférés de Milan*, Anonyme (d'après Pierre Mignard 1612-1695)
Photo : CCQ

Action 3

Augmenter la visibilité, la notoriété et la reconnaissance du Centre en matière de qualité et d'excellence en accueillant des visiteurs de marque, notamment les ministres de la Culture participant à la conférence annuelle fédérale-provinciale territoriale et les participants au congrès du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Le Centre a reçu de nombreux visiteurs et visiteuses cette année. Ainsi, à la suggestion de la ministre, une visite au Centre était prévue au programme de la rencontre annuelle des ministres provinciaux et territoriaux responsables de la culture à la fin de septembre 2008. C'est ainsi qu'un groupe composé de ministres et de leur délégation est venu visiter les sept ateliers. Peu après, une délégation de participants à l'assemblée générale annuelle et au colloque scientifique international du Conseil international des monuments et des sites qui se tenait à Québec en 2008 est également venue visiter les ateliers et prendre connaissance des mesures québécoises pour la préservation du patrimoine. Comme chaque année, le Centre a tenu une demi-journée portes ouvertes où plus de 150 personnes ont pu profiter de cette occasion pour admirer le travail des restauratrices et des restaurateurs sur les objets et les œuvres. Dans la même journée, il en a aussi profité pour accueillir un groupe d'une quarantaine d'amis et de bénévoles du Musée national des beaux-arts du Québec.



Visite du Centre de conservation du Québec à l'occasion de la rencontre provinciale-territoriale des ministres de la culture, le 25 septembre 2008 ■ Photo : CCQ

Action 4

Augmenter la diffusion des connaissances utiles pour la conservation du patrimoine auprès du grand public, des artistes, des intervenants en patrimoine de même que des étudiants en art et patrimoine. Pour ce faire, préparer et présenter de nouvelles formations, renouveler l'offre de services de formation à l'Université Laval, ajouter de nouvelles publications sur le site Web du Centre de même que de nouvelles capsules archivistiques dédiées à la conservation préventive et enrichir la base de données Préserv'Art dans ce domaine.

Certains membres du personnel professionnel du Centre ont donné des formations ou prononcé des conférences au cours de l'année, notamment à des membres de la Société des musées québécois et aux Ateliers ouverts, un organisme d'artistes de la région de Québec, sur la conservation préventive des peintures, et à la Société d'histoire de Neuville, sur les secrets du baldaquin. En réponse à une demande d'une direction régionale du Ministère, ils ont donné de l'information à des fabriques sur la préservation des cimetières ainsi que des conseils à des membres du Regroupement des services d'archives privées agréées du Québec. La banque de données Préserv'Art sur les produits et équipements utilisés pour la protection et la conservation des objets et œuvres d'art a également été enrichie de plusieurs données.

Action 5

Aménager les espaces additionnels laissés vacants dans l'édifice appartenant à la Société immobilière du Québec (SIQ) et y reloger l'équipe de l'administration, agrandir les ateliers de sculpture, de peinture et la salle de conférence.

Profitant du déménagement d'un locataire de l'immeuble où il mène ses activités, le Centre a procédé à l'agrandissement et à l'aménagement de ses locaux. Il a ainsi récupéré 280 mètres carrés pour relocaliser l'équipe de l'administration et le centre de documentation en plus de doubler la superficie de sa salle de conférence. L'espace ainsi libéré sera aménagé pour agrandir l'atelier des sculptures.

Action 6

Développer l'offre de services pour amener de nouveaux partenaires à s'investir dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine québécois notamment les municipalités et les propriétaires de biens immobiliers ayant une valeur patrimoniale. Dans cette optique, effectuer une mission croisée avec un centre de conservation français où les municipalités sont des partenaires.

Tirant profit des expériences des dernières années en matière de prestation de services auprès des municipalités, le Centre a développé une offre structurée de ses services en vue d'en élargir la portée. Avec la collaboration de la Direction générale des régions du Ministère, le Centre a effectué des présentations de cette offre de services aux gestionnaires des directions régionales et au personnel de certaines directions régionales du Ministère. Cette offre de services auprès des municipalités est inscrite à titre de mesure du plan d'action ministériel sur le développement durable.

Par ailleurs, une gestionnaire et une restauratrice du Centre ont effectué une mission en France en réponse à une invitation du Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine de Marseille de réaliser une mission croisée. Ces missions sont soutenues financièrement dans le cadre de l'Accord Canada-France. Les objectifs étaient de mieux comprendre le modèle français de prestation des services de conservation-restauration puisque ce pays a décentralisé ses services aux municipalités, de mieux connaître les modalités de prestation des services de conservation-restauration pour s'en inspirer, notamment au chapitre des processus et des outils, et d'assurer le rayonnement du Centre et d'examiner le potentiel de partenariats.

Action 7

Effectuer une analyse organisationnelle du Centre afin de contribuer à un environnement de travail stimulant et valorisant tout en améliorant son fonctionnement, notamment entre ateliers, et entre les ateliers et l'administration.

En relation avec le Plan stratégique du Ministère, le Centre a procédé à une analyse organisationnelle par l'embauche d'un consultant qui a rencontré tout le personnel afin de poser un diagnostic. En janvier 2009, il a présenté ses constats et ses recommandations à l'ensemble du personnel. Pour y donner suite, la direction du Centre a pris la décision d'implanter un comité de suivi et de constituer des groupes de travail touchant notamment les aspects des communications entre la direction et le personnel, les relations interpersonnelles et l'organisation du travail dans le but d'apporter des améliorations au mode de fonctionnement.

Action 8

Assurer la pérennité de l'expertise en restauration en embauchant davantage de jeunes pour préparer la relève, en prévision des départs prochains à la retraite, tout en favorisant le partage de l'information et des expertises au sein des équipes de travail et entre collègues; offrir une formation de mise à niveau des connaissances en regard de l'usage de la photographie numérique dans le cadre de leur travail.

Au cours de la dernière année, le Centre a embauché trois jeunes restauratrices occasionnelles en vue de préparer la relève. Elles ont été encadrées par des restauratrices et des restaurateurs chevronnés pour assurer un transfert d'expertise. Les trois recrues avaient réussi un concours de classification à l'automne 2007. Par ailleurs, un autre concours est en préparation pour renflouer les effectifs de certains ateliers en prévision de départs prochains à la retraite ou de l'embauche de contractuels. La formation sur l'usage de la photographie numérique est reportée.

Action 9

Élaborer un plan de communication pour la préparation du 30^e anniversaire du Centre en 2009 et pour faire sa promotion avec notamment un projet de publication, la mise à jour du site Web et le développement des outils marketing intégrés.

En collaboration avec la Direction des relations publiques du Ministère, un plan de communication a été élaboré pour souligner le 30^e anniversaire du Centre de conservation du Québec et soumis aux autorités ministérielles à des fins d'approbation.

Action 10

Doter le Centre d'un code d'éthique.

Une liste des problématiques liées à l'éthique a été élaborée, mais le code d'éthique spécifique du Centre reste à faire.

Action 11

Réduire l'incidence et la gravité des lésions musculo-squelettiques par une approche d'ergonomie préventive.

En collaboration avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail-section provinciale, une expérience pilote est amorcée dans l'atelier des peintures. Par ailleurs, tout le personnel a bénéficié d'une formation par un kinésologue pour effectuer des exercices qui ciblent les muscles sollicités par le travail de restauration et encourager le personnel à faire une pause de 10 minutes toutes les 50 minutes de travail de restauration.

Action 12

Mettre à jour le procédurier administratif et opérationnel, la gestion documentaire électronique, et former le personnel à ces nouveaux outils.

Une révision complète du procédurier, tant administratif qu'opérationnel, a été réalisée. Il reste à compléter une étape de validation auprès du personnel avant son implantation. Par ailleurs, un système de gestion documentaire électronique simplifié et uniformisé a été élaboré en collaboration avec la Direction de l'information et de la bibliothèque et la Direction des technologies de l'information du Ministère. Il a fait l'objet d'une consultation auprès des employées et des employés, d'une formation et il est maintenant implanté.

Action 13

Assurer l'indexation des archives du Centre pour en faciliter le repérage et l'exploitation.

Les documents relatifs au traitement de restauration des objets ou œuvres d'art doivent être conservés aussi longtemps que la durée de l'œuvre. Ainsi, le Centre détient toujours les dossiers d'intervention depuis sa création, soit 30 ans de données historiques. Pour en faciliter le repérage, une opération d'indexation des dossiers est en cours et se terminera en 2010.



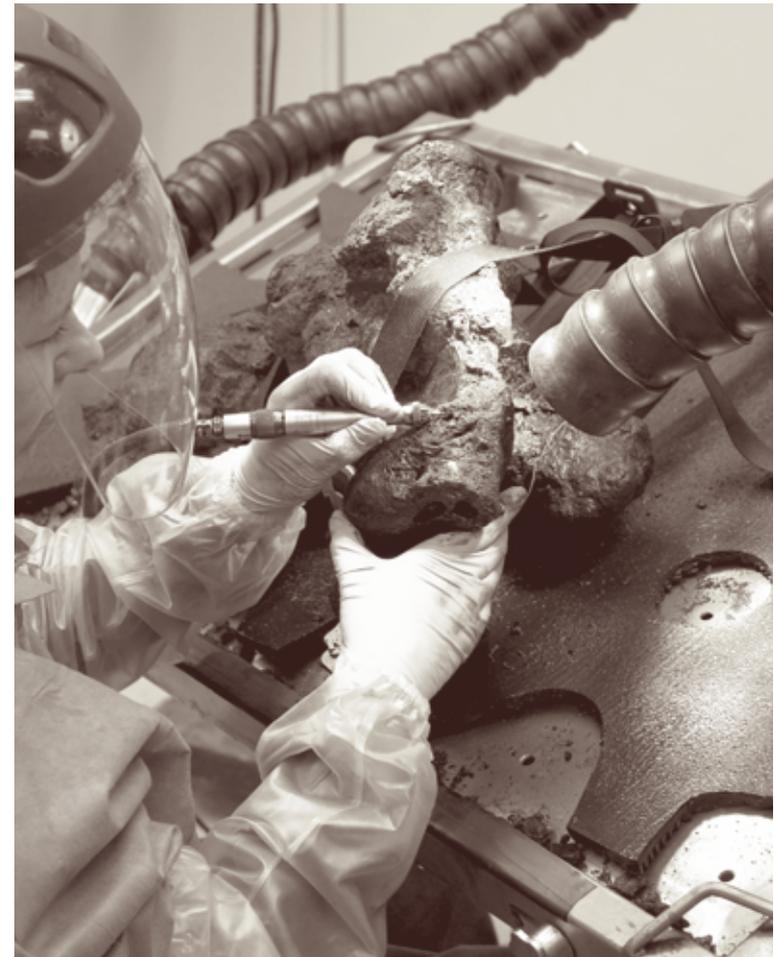
Quelques objets trouvés dans la caissette située sous le socle de la statue de Samuel de Champlain qui a été ouverte à l'occasion des Fêtes du 400^e anniversaire de fondation de la ville de Québec ■ Photo : CCQ

2.2. Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

Le Centre a réalisé 94 % des travaux prévus pour les services financés par le Ministère. L'écart est attribuable en partie à l'absence de membres du personnel en congé prolongé.

Au chapitre des services facturés, le Centre s'est engagé dans la restauration de 230 objets et œuvres d'art comparativement à 212 l'an dernier. Il a de plus réalisé 148 expertises comparativement aux 172 de l'année précédente. L'objectif de production des services facturés en début d'année était de 9 200 heures alors que le Centre a réalisé 13 446 heures de services, ce qui représente un résultat de 146 %.

SERVICES FINANCÉS ET FACTURÉS RÉALISÉS AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2008-2009			
Objectifs		Résultats 2008-2009	
	Nombre d'heures prévues	Nombre d'heures réalisées	Degré d'atteinte de l'objectif
Services financés par le Ministère	16 600	15 587	94 %
Services facturés	9 200	13 446	146 %
Total	25 800	29 033	113 %



Dégagement d'un objet emprisonné dans une concrétion de l'épave *Elizabeth and Mary* (1690) ■ Photo : CCQ

DÉPENSES RÉELLES DES SERVICES FINANCÉS ET FACTURÉS RÉALISÉS ⁹		
Dépenses réelles		
	2007-2008	2008-2009
Services financés par le Ministère		
Traitements : permanents	1 151 291 \$	1 179 409 \$
occasionnels	244 416 \$	231 001 \$
Fonctionnement	214 659 \$	255 653 \$
Amortissement	37 596 \$	40 757 \$
Loyer SIQ	532 581 \$	621 465 \$
Services nets fournis par le Ministère ¹⁰	85 997 \$	85 489 \$
Avantages sociaux (part de l'employeur) ¹¹	279 141 \$	282 082 \$
Sous-total	2 545 782 \$	2 695 856 \$
Services facturés		
Traitements	327 896 \$	439 737 \$
Fonctionnement	144 407 \$	260 363 \$
Avantages sociaux (part de l'employeur) ¹²	65 580 \$	87 947 \$
Sous-total	537 883 \$	788 047 \$
Total	3 083 666 \$	3 483 903 \$

Au cours de l'exercice financier, les restauratrices et les restaurateurs ont réalisé 2 637 heures d'activités scientifiques qui se ventilent comme suit :

AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES RÉALISÉES EN 2008-2009	
Autres activités scientifiques	Nombre d'heures réalisées
Activités de perfectionnement	640
Visites du Centre	697
Formation donnée	332
Articles publiés	458
Conférences et autres	210
Offre de services aux municipalités	192
MCCCCF : Service de soutien aux institutions muséales	108
Total	2 637

9. Dans le but d'établir le coût de revient des services, les dépenses réelles des services financés et facturés comprennent les dépenses du CCQ, auxquelles s'ajoute la différence entre les dépenses assumées pour le CCQ par le Ministère et les dépenses assumées pour le Ministère par le CCQ.

10. Le Centre a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur estimée à 99 516 \$. Par ailleurs, il faut lui soustraire une portion des services de gardiennage fournis par le Centre pour les réserves archéologiques situées dans le même édifice (30 % de 46 756 \$ = 14 027 \$).

11. Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au Centre, mais endossés centralement par le gouvernement.

12. *Idem.*

Les coûts de revient

Le coût de revient horaire des services financés tient compte de toutes les dépenses réelles et du nombre d'heures réalisées en 2008-2009. Il se chiffre à 172,95 \$ de l'heure en 2008-2009, une légère baisse si on le compare à celui de 2007-2008 alors qu'il était de 177,25 \$. Il a par contre augmenté en ce qui a trait aux services facturés. Le coût de revient de ces services en 2008-2009 est de 58,61 \$ alors qu'il était de 44,02 \$ en 2007-2008. Tenant compte des deux types de services, le coût de revient global de 120,00 \$, en 2008-2009, est légèrement supérieur à celui de l'an dernier, qui était de 106,93 \$.

COÛT DE REVIENT HORAIRE DE 2008-2009				
	Dépenses réelles	Nombre d'heures réalisées	Coût de revient	
			Projeté	Réel
Services financés par le Ministère				
Sous-total	2 695 856 \$	15 587	168,14 \$ ¹³	172,95 \$ ¹⁴
Services facturés				
Sous-total	788 047 \$	13 446	44,68 \$ ¹⁵	58,61 \$ ¹⁶
Total	3 483 903 \$	29 033	124,11 \$	120,00 \$

13. Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (168,14 \$) correspond au budget projeté en 2008-2009 (2 791 100 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

14. Le coût de revient réel (172,95 \$) correspond aux dépenses réelles (2 695 856 \$) divisées par le nombre d'heures réalisées (15 587 h).

15. Le coût de revient projeté des services facturés (44,68 \$) correspond au budget projeté des services facturés (411 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (9 200 h).

16. Le coût de revient réel (58,61 \$) correspond aux dépenses réelles (788 047 \$) divisées par le nombre d'heures réalisées (13 446 h).

Les autres indicateurs de la Convention de performance et d'imputabilité

Pour chaque service rendu, le Centre de conservation demande au client de remplir une fiche d'évaluation. Les données des tableaux qui suivent découlent de la compilation de ces fiches.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE					
Aspects du service	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
Collaboration du personnel du Centre	94 %	5 %	1 %	0 %	100 %
Respect de la proposition de traitement	86 %	12 %	2 %	0 %	100 %
Respect des échéances	81 %	9 %	8 %	2 %	100 %
Atteinte des objectifs du client	88 %	10 %	2 %	0 %	100 %

Dans l'ensemble, la clientèle du Centre est très satisfaite des services rendus par ce dernier. Les réponses mitigées font référence généralement au délai du traitement de l'œuvre ou de l'objet.

Le client doit mentionner dans la fiche d'évaluation l'impact de l'intervention réalisée par le Centre ou l'objectif visé par la demande de services. En 2008-2009, cela se résume ainsi :

- Remettre en état une œuvre ou un objet endommagé (52 %);
- Exposer une œuvre ou un objet non présentable autrement (26 %);
- Sauvegarder une pièce en péril (11 %);
- Autres motifs (11 %).

Indicateurs de performance

La section 1 de ce tableau présente les résultats des heures réalisées au regard des objectifs fixés en début d'année pour les clientèles bénéficiant de quotas d'heures de services financés par le Ministère. Les sections 2 et 3 de ce tableau reproduisent des données expliquées dans les pages précédentes.

La section 4 présente le résultat au regard de la cible fixée annuellement selon laquelle 70 % des heures de travail du personnel professionnel et technique sont consacrées à la réalisation des tâches techniques et scientifiques alors que 30 % le sont pour des tâches administratives.

INDICATEURS DE PERFORMANCE : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE									
	2006-2007			2007-2008			2008-2009		
	Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats	
1. Clientèle bénéficiant de quotas	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 266	94,4 %	2 400	2 097	87,4 %	2 400	2 384	99,3 %
Musée de la civilisation	2 200	1 897	86,2 %	2 200	1 812	82,4 %	2 200	2 255	102,5 %
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 226	98,1 %	1 250	1 041	83,3 %	1 250	1 104	88,3 %
Musées privés subventionnés	4 400	4 187	95,2 %	4 400	4 102	93,2 %	4 400	4 018	91,3 %
MCCCF	2 300	2 735	118,9 %	2 300	2 729	118,7 %	2 300	2 508	109,0 %
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	624	96,0 %	650	602	92,6 %	650	556	85,5 %
Centre d'archives privées	450	435	96,7 %	450	370	82,2 %	450	419	93,1 %
OBNL (interventions mineures)	1 550	1 389	89,6 %	1 550	1 038	67,0 %	1 550	1 366	88,1 %
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	1 281	91,5 %	1 400	572	40,9 %	1 400	977	69,8 %
Total	16 600	16 040	96,6 %	16 600	14 363	86,5 %	16 600	15 587	93,9 %
2. Production globale	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage
Services financés par le MCCCF	16 600	16 040	96,6 %	16 600	14 363	86,5 %	16 600	15 587	93,9 %
Services facturés	9 200	8 525	92,7 %	9 200	12 217	132,8 %	9 200	13 446	146,2 %
Sous-total : services financés et facturés	25 800	24 565	95,2 %	25 800	26 580	103,2 %	25 800	29 033	112,5 %
Autres activités scientifiques		2 242			2 260			2 628	
Total activités scientifiques		26 807			28 840			31 661	
3. Coût de revient horaire	\$/h	\$/h		\$/h	\$/h		\$/h	\$/h	
Services financés par le MCCCF	153,17	139,73		154,18	177,25		168,14	172,95	
Services facturés	50,87	53,34		47,30	44,02		44,68	58,61	
Coût de revient global	117,67	113,35		116,06	106,93		124,11	120,00	
4. Temps consacré à des tâches techniques et scientifiques	Pourcentage	Pourcentage		Pourcentage	Pourcentage		Pourcentage	Pourcentage	
Proportion moyenne de temps	70 %	72,7 %		70 %	73,4 %		70 %	73,8 %	

Comparatif des recettes et des déboursés

Le budget du Centre de conservation du Québec se compose, d'une part, des crédits votés pour les services financés et, d'autre part, du compte à fin déterminée pour les services facturés.

COMPARATIF DES RECETTES ET DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS		
	2007-2008	2008-2009
Services financés par le Ministère		
Recettes		
Budget initial	2 192 500 \$	2 382 300 \$
Virement en fonctionnement	55 675 \$	(25 640 \$)
Budget total disponible	2 248 175 \$	2 356 660 \$
Déboursés		
Traitements	1 395 707 \$	1 410 410 \$
Fonctionnement	214 659 \$	255 653 \$
Acquisition d'immobilisations	33 679 \$	35 178 \$
Loyer SIQ	532 581 \$	621 465 \$
SIQ - aménagement des locaux	0 \$	22 139 \$
Sous-total	2 176 626 \$	2 344 845 \$
Crédits périmés par le Centre	(71 549 \$)	(11 815 \$)
Services facturés		
Compte à fin déterminée		
Facturation	685 358 \$	722 810 \$
Déboursés		
Traitements	327 896 \$	439 737 \$
Fonctionnement	144 407 \$	260 363 \$
Sous-total	472 303 \$	700 100 \$
Surplus pour l'exercice	213 055 \$	22 710 \$
Solde au début de l'exercice	195 698 \$	408 753 \$
Solde à la fin de l'exercice	408 753 \$	431 462 \$
Comptes à recevoir au 31 mars	192 037 \$	218 536 \$

V. La gestion des ressources

1. LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2009, le Ministère comptait 442 employées et employés (363 réguliers et 79 occasionnels). Cela correspond à 414 équivalents à temps complet (ETC), soit 343,5 ETC réguliers et 70,5 ETC occasionnels.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS 2009 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI		
Catégorie d'emploi	Nombre	Pourcentage
Administrateur d'État	5	1,1 %
Cadre	36	8,1 %
Professionnel	257	58,1 %
Technicien	76	17,2 %
Personnel de bureau	67	15,2 %
Ouvrier	1	0,2 %
Total	442	100 %

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS 2009 PAR RÉGION ADMINISTRATIVE		
Région administrative	Nombre	Pourcentage
Capitale-Nationale	318	71,9 %
Montréal	41	9,3 %
Autres régions	83	18,8 %
Total	442	100 %

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS 2009 PAR GROUPE D'ÂGE				
Groupe d'âge	2007-2008		2008-2009	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	76	17,5 %	101	22,9 %
35 ans et plus	358	82,5 %	341	77,1 %
Total	434	100 %	442	100 %

La reconnaissance

La reconnaissance est un des éléments favorisant un climat organisationnel de meilleure qualité. De ce fait, plusieurs actions visant la reconnaissance sont inscrites à l'intérieur du Plan d'action 2008-2011 *Pour un climat organisationnel harmonieux*. La réalisation de certaines de ces actions a permis d'offrir aux personnes plusieurs occasions de présenter elles-mêmes leur dossier aux autorités et de discuter avec leur gestionnaire de leur contribution aux objectifs du Ministère. Par ailleurs, la tenue de deux fêtes, soit une pour les retraités et une pour les personnes ayant cumulé 25 années de services au sein de la fonction publique québécoise, ont été des événements prévus dans le Plan d'action permettant de reconnaître les réalisations professionnelles de certains collègues de travail.

La gestion de l'effectif

Jusqu'à maintenant le Ministère a continué de déployer des efforts afin que la cible d'effectif du Conseil du trésor soit respectée, et ce, sans toucher à la qualité de l'offre de services ni aux services offerts en région.

Cependant, dans le contexte actuel du vieillissement de la population, le nombre de départs à la retraite est en hausse pour l'ensemble de la fonction publique. La réalisation d'un exercice prévisionnel des départs à la retraite pour la période 2009 à 2012 a été menée par le Ministère afin de bien cerner l'ampleur du phénomène en ce qui concerne son effectif. Selon ces prévisions, le nombre de départs à la retraite connaîtra une hausse significative au cours des trois prochaines années. Le nombre de départs prévus est de 85, soit 22 % de l'effectif permanent autorisé. Pour faire face à ce défi, le Ministère travaillera à l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'effectif qui permettra de s'assurer du maintien du niveau de service et du respect de l'objectif gouvernemental axé sur la réduction de la taille de l'État.

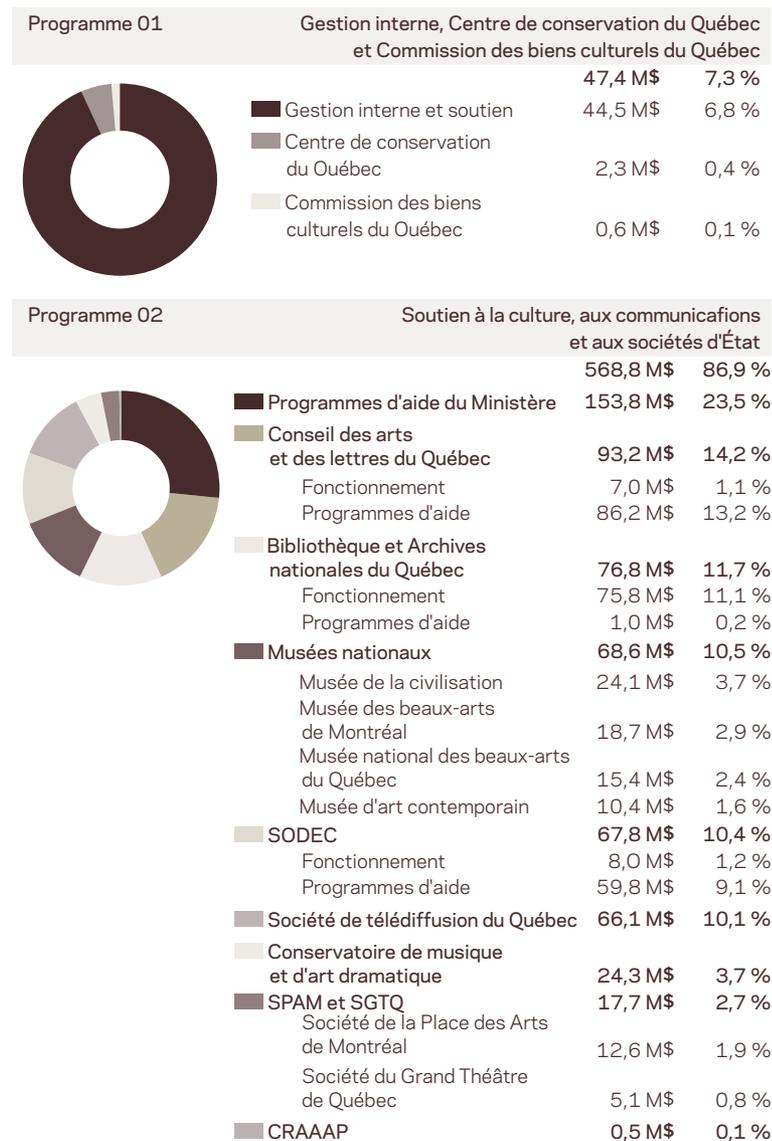
2. LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les dépenses 2008-2009 totalisent 654,4 M\$. Les grandes composantes ainsi que leur part respective s'établissent comme suit :

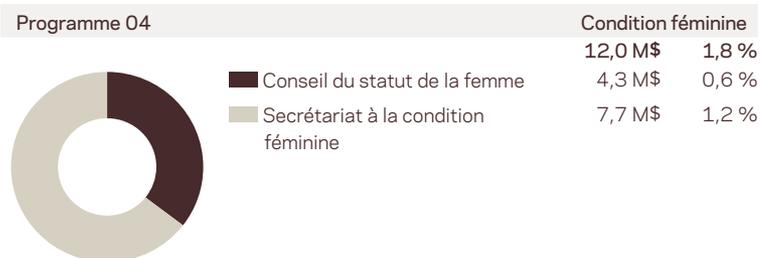
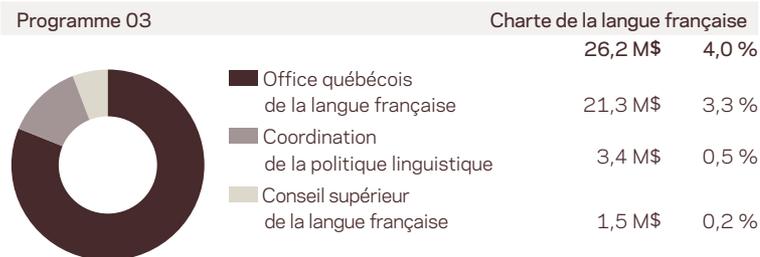
- 47,4 M\$ pour la gestion interne, le Centre de conservation du Québec et la Commission des biens culturels du Québec (Programme 01);
- 568,8 M\$ pour le soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État (Programme 02);
- 26,2 M\$ pour les organismes de la Charte de la langue française (Programme 03);
- 12,0 M\$ pour la Condition féminine (Programme 04).

Le budget initial de dépenses du Ministère inscrit au Livre des crédits 2008-2009 était de 649,6 M\$. L'écart entre ce montant et les dépenses de 654,4 M\$ s'explique notamment par l'ajout de nouvelles sommes dans le budget de la Charte de la langue française concernant le plan d'action gouvernemental *Réussir ensemble en français* et dans le budget de la Condition féminine rattaché à la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, et enfin, au regard de la politique internationale.

Les grandes composantes du budget de dépenses du Ministère¹⁷



17. Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.



3. LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES¹⁸

En 2008-2009, le Ministère a investi des efforts importants dans des projets de transformation organisationnelle permettant d'améliorer le service direct aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises. Ces projets sont liés aux enjeux stratégiques du Ministère et ils répondent à la volonté gouvernementale de favoriser la prestation électronique de services auprès de sa clientèle. Le souci du Ministère pour la sécurité de l'information l'a amené à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

Modifications au site Web

En 2008-2009, les travaux de développement du site Web du Ministère et des différents sites sectoriels sous sa responsabilité se sont poursuivis. En plus des efforts consacrés à l'enrichissement substantiel de plusieurs sections du site ministériel, soulignons les réalisations suivantes :

- la refonte des bases de données des publications ministérielles et du Répertoire de ressources culture-éducation;
- la finalisation de la refonte et la mise en ligne du site du Secrétariat à la condition féminine et la mise en ligne du nouveau site consacré à la future salle de concert de Montréal (l'Adresse symphonique);
- la réalisation de divers travaux complémentaires à la consultation publique en ligne sur le patrimoine et à la refonte du site sur la diversité culturelle;
- le soutien à l'entretien du site du Centre de conservation du Québec et au projet de refonte du site du Secrétariat à la politique linguistique.

18. La reddition de comptes relative au système d'information di@pason est traitée à la page 21 sous la rubrique « La poursuite de la modernisation du Ministère ».

Deux chantiers de nature gouvernementale ont par ailleurs requis des efforts importants, soit les travaux préparatoires à l'application du Règlement sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (inventaire, bilan, analyse et solution) et des standards sur l'accessibilité des sites Web pour les personnes handicapées (normalisation du site ministériel, guide de production de documents, activités de sensibilisation).

Gestion des inventaires en patrimoine

En 2008-2009, le Ministère a achevé la phase 2 du développement du système Patrimoine immobilier, mobilier et immatériel québécois (PIMIQ). Les travaux ont permis de développer un système cohérent et performant de gestion et de diffusion du patrimoine afin que le Ministère puisse disposer d'un inventaire national du patrimoine.

Alors que les premières phases de développement étaient financées grâce à des fonds canadiens, dans le contexte de la participation du Québec au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, le Ministère a depuis 2007-2008 assumé entièrement les coûts. Le développement du système a nécessité la participation étroite de la Société des musées québécois, partenaire externe, qui disposait de l'expertise nécessaire à la réalisation des travaux au regard des biens mobiliers. Les objectifs visés en ce qui a trait aux livrables et à l'échéancier ont été atteints.

Projet de sécurité de l'information

Le projet de sécurité de l'information du Ministère s'est poursuivi au cours de l'année.

Les principales réalisations ont été :

- la mise à jour de la politique administrative sur la sécurité de l'information;
- la révision des droits d'accès aux répertoires communs;
- la mise à jour régulière des postes de travail, des serveurs et des systèmes de sécurité;
- l'approbation de l'analyse préliminaire pour un plan de continuité des affaires en cas de sinistre et la mise en place des technologies requises afin de maintenir les services prioritaires.

VI. L'application des exigences législatives

1. L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le Ministère souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Les tableaux suivants présentent les données sur l'embauche et la représentativité de ces divers groupes.

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2008-2009					
	Régulier ¹⁹	Occasionnel ²⁰	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	28	38	111	6	183

NOMBRE D'EMPLOYÉES ET D'EMPLOYÉS EN PLACE AU 31 MARS 2009		
Régulier	Occasionnel	Total
363	79	442

19. Ces données n'incluent que les recrutements.

20. Ces données excluent les employées et les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Représentativité des groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de groupes cibles de 25 % comme réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires pour hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. Le taux d'embauche ministériel des membres de groupes cibles dans l'effectif régulier qui s'établit à 25 % respecte donc l'objectif gouvernemental.

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2008-2009							
Nombre de membres de groupes cibles embauchés							
Statuts d'emploi	Embauche totale 2008-2009	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ²¹
Régulier	28	7	0	0	0	7	25,0 %
Occasionnel	38	2	0	0	0	2	5,3 %
Étudiant	111	8	2	0	2	12	10,8 %
Stagiaire	6	1	0	0	0	1	16,7 %
Total	183	18	2	0	2	22	12,0 %
Taux d'embauche par groupe cible ²²		9,8 %	1,1 %	0 %	1,1 %	12,0 %	

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS					
Années	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
2006-2007	29,0 %	3,5 %	20,0 %	0,0 %	14,3 %
2007-2008	25,0 %	5,0 %	31,0 %	20,0 %	24,4 %
2008-2009	25,0 %	5,3 %	10,8 %	16,7 %	12,0 %

21. Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées dans un statut d'emploi donné et l'embauche totale de ce statut en 2008-2009.

22. Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2008-2009.

L'objectif gouvernemental de la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle à atteindre est une représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE						
Groupes cibles	2007		2008		2009	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	19	3,5 %	23	6,2 %	23	6,3 %
Autochtones	3	0,6 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Anglophones	8	1,5 %	5	1,4 %	4	1,1 %
Personnes handicapées	3	0,6 %	4	1,1 %	3	0,8 %
Total	33	6,1 %	33	8,9 %	31	8,5 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2009												
Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	0	0	17	7,1	4	5,8	2	4	0	0	23	6,3
Autochtones	0	0	1	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0	1	0,3
Anglophones	0	0	4	1,7	0	0,0	0	0,0	0	0	4	1,1
Personnes handicapées	0	0	1	0,4	1	1,4	1	2	0	0	3	0,8
Total	0	0	23	9,7	5	7,2	3	6	0	0	31	8,5

Représentativité des femmes

Pour l'année 2008-2009, le taux d'embauche des femmes s'élève à 66,7 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 51,2 % dans des emplois d'encadrement et 59,5 % dans des emplois de la catégorie du personnel professionnel.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES 2008-2009					
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	22	33	62	5	122
Taux d'embauche ²³	78,6 %	86,8 %	55,9 %	83,3 %	66,7 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2009							
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ²⁴	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	41	202	69	50	0	1	363
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	21	120	50	49	0	0	240
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	51,2 %	59,5 %	72,5 %	98,0 %	0	0	66,1 %

23. Se référer au tableau Personnel embauché en 2008-2009 à la page 73.

24. Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

La représentation des membres de groupes cibles est toujours prise en considération dans les bassins de candidatures proposés aux gestionnaires pour une embauche éventuelle, et ce, pour toutes les catégories d'emploi. Aussi, la Direction des ressources humaines a fait la promotion auprès des gestionnaires du Ministère du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Durant l'année 2008-2009, une personne a été accueillie par l'intermédiaire de ce programme. De plus, deux projets ont été soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre de ce programme en prévision des cohortes débutant au printemps 2009.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)	
2008-2009	
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2008)	1
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2009)	2

2. L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le Ministère, de par sa mission, n'est pas visé par le plan d'action *Simplifier la vie des entreprises* ainsi que par l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement économique *L'avantage québécois*, qui consiste à réduire de 20 % le coût des formalités administratives imposées aux entreprises. Il importe, toutefois, de souligner qu'au cours des dernières années, le Ministère a fourni des efforts particuliers pour alléger le fardeau administratif de ses clientèles par une révision et une simplification de ses programmes dans le contexte de la mise en œuvre de di@pason.

3. LE SUIVI DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, au cours de l'exercice 2008-2009, le Ministère a assuré le suivi de sa politique ministérielle adoptée en décembre 1999. Au cours de cette période, les directions n'ont formulé aucune demande relativement à l'application de la politique linguistique ministérielle.

4. L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ainsi, des avis ou recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi sur l'accès et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Par ailleurs, un nouveau comité ministériel sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été mis sur pied au mois de juin 2008. Ce comité a notamment pour mandat de soutenir la sous-ministre dans l'exercice de ses responsabilités et l'exécution de ses obligations conférées par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Des rencontres d'information ont été tenues auprès du personnel d'enca-drement du Ministère afin de lui expliquer les exigences de ce nouveau règlement. Enfin, des efforts importants ont été déployés pour la mise en œuvre de ce règlement particulièrement en ce qui a trait à la diffusion de certains types de documents dans le site Internet du Ministère.

DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, DU 1 ^{er} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009		
Type de réponse fournie	Nombre	Pourcentage
Réponse positive	24	44 %
Réponse négative ²⁵	10	19 %
Réponse partielle (Loi sur l'accès, article 14)	13	24 %
Demande retirée par le requérant	0	0 %
Demande en traitement au 31 mars 2009	7	13 %
Total	54	100 %

Au cours de l'année 2008-2009, le Ministère a reçu et traité 54 demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1). Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, DU 1 ^{er} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009		
Délai de réponse	Nombre	Pourcentage
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	31	57 %
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	15	28 %
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	0	0 %
Demande retirée par le requérant	0	0 %
Demande en traitement au 31 mars 2009	7	13 %
Demande traitée hors délai	1	2 %
Total	54	100 %

5. L'ÉTHIQUE AU MINISTÈRE

En 2008-2009, les actions entreprises afin de promouvoir une culture éthique au Ministère se sont poursuivies dans le respect du plan d'action ministériel dont une nouvelle version triennale (2008-2011) a reçu l'aval des autorités. Les activités de sensibilisation du personnel se sont principalement déroulées lors des séances d'accueil des nouveaux employés qui ont touché 108 personnes. Un très fort pourcentage de gestionnaires, soit près de 95 %, ont reçu une formation et connaissent les concepts de la gestion éthique. Le service-conseil a pour sa part traité les cinq demandes qu'il a reçues.

25. Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels ou d'autres renseignements auxquels s'appliquent des restrictions au droit d'accès prévues par la Loi. Cette catégorie inclut également les cas pour lesquels le Ministère ne détient pas le document demandé.

6. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Ministère est responsable de certaines actions prévues dans le Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Voici l'état d'avancement s'y rattachant pour l'année 2008-2009 :

Action 6

Concevoir de nouveaux outils pour la promotion des rapports égaux dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université

Le Comité interministériel sur la promotion des rapports égaux a établi les éléments de base de la stratégie de conception d'outils pour les lieux d'éducation. Pour joindre le milieu de la petite enfance, le Comité a convenu de la pertinence de mettre sur pied un projet pilote. Douze groupes de discussion avec des éducateurs, des éducatrices et des gestionnaires de services de garde ont été réalisés dans cet objectif.

Dans le cadre d'un partenariat avec la YWCA de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, 20 formations sur l'hypersexualisation ont été réalisées dans 13 régions du Québec, auprès d'environ 540 adultes intervenant auprès des jeunes. Des outils d'animation sur l'hypersexualisation ont été conçus; il s'agit d'un guide de formation et d'un guide d'atelier de mobilisation des collectivités.

En collaboration avec l'Université de Montréal, une revue systématique des indicateurs d'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement, ainsi que des meilleures pratiques en la matière au Québec, au Canada et dans les pays de l'OCDE a été amorcée. L'objectif est d'élaborer un « égalimètre », c'est-à-dire une grille d'autoévaluation pour les cégeps et les universités.

Un appel de projets a été lancé afin de promouvoir les rapports égaux entre les filles et les garçons du primaire et du secondaire. Quatorze projets provenant de commissions scolaires et six projets présentés par des organismes autochtones ont été financés.

Action 10

Sensibiliser, en tant que relais de leurs membres, les associations de médias communautaires aux mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante et égalitaire des femmes et des hommes

En mars 2008, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a adopté le Code sur la représentation équitable qui remplace le Code d'application concernant les stéréotypes sexuels à la radio et à la télévision de l'Association canadienne des radiodiffuseurs en vigueur depuis 1990. L'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec, l'Association des médias écrits communautaires du Québec et la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec ont informé leurs membres, par divers moyens, de l'adoption de ce nouveau code et de son contenu.

Action 11

Préciser, dans les orientations prescrites à Télé-Québec, les attentes relatives à sa contribution à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes

Une lettre de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a été adressée, le 3 juillet 2008, au président de Télé-Québec pour lui faire connaître les orientations inscrites dans le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère et lui demander notamment de tenir compte des stratégies, des politiques et des plans d'action gouvernementaux dans les activités de l'organisation, dont la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Plus particulièrement, la ministre a invité Télé-Québec à participer à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes, en faisant la promotion des rôles et des comportements non sexistes.

Par ailleurs, rappelons que le cadre opérationnel et les différents outils de gestion qui guident le fonctionnement de Télé-Québec, le code d'éthique, le code publicitaire et les conventions collectives des différentes catégories d'employés, contribuent à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes.

Action 16

Diversifier les choix de programmes d'études

Un rapport synthèse des trois études réalisées en 2007-2008 sur la diversification des choix de formation des garçons a été produit. Le Comité interministériel sur la diversification des choix scolaires des garçons a été mis en place et ses travaux ont permis d'élaborer une stratégie visant à favoriser une meilleure représentation masculine dans des secteurs traditionnellement féminins, tels que les soins infirmiers et l'éducation à l'enfance. Plusieurs autres activités ont été réalisées, dont une campagne publicitaire sur le réseau Astral Media, le recrutement de cybermentors masculins œuvrant dans des métiers non traditionnels et la diffusion d'outils de sensibilisation sur le site www.toutpoureussir.com.

Action 29

Analyser la problématique de l'équité salariale entre les femmes et les hommes artistes en création ou en interprétation afin de proposer des actions visant un meilleur équilibre entre la rémunération des femmes et celle des hommes du milieu des artistes

En 2006-2007, la rémunération annuelle moyenne du personnel artistique permanent dans les 319 organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil des arts et des lettres du Québec était de 26 440 \$ pour les femmes et de 30 740 \$ pour les hommes. Un écart de 4 300 \$, soit de 13 %, en faveur des hommes est alors observé.

Action 49

Continuer à mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la problématique de la violence faite aux femmes

La deuxième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles a été diffusée du 22 mars au 2 mai 2009. Le message publicitaire a permis de sensibiliser la population aux formes les plus fréquentes d'agression sexuelle selon les paramètres suivants : l'âge et le sexe des victimes ainsi que le lieu de l'agression.

La cinquième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale a également été réalisée. Le rôle crucial des témoins et des proches représente la pierre d'assise de cette cinquième phase, qui a débuté le 18 janvier 2009. Le message fait valoir l'importance de la dénonciation des actes de violence conjugale par les victimes, leurs proches ou les témoins de ces actes.

Action 50

Mener des recherches sur les programmes de prévention de la violence en collaboration avec les organismes des secteurs parapublic et communautaire concernés par la problématique de la violence faite aux femmes

Un premier rapport d'étape pour la recherche intitulé L'état de situation et les besoins prioritaires du service d'aide en matière de violence conjugale a été déposé par l'Université de Montréal en février 2009.

Action 51

Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Chacun des ministères partenaires de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale a fourni un état de situation sur les mesures réalisées ou en cours de réalisation pour l'année 2008. Ces fiches ont été compilées par le Ministère dans un seul document qui constitue l'état de situation officiel de la mise en œuvre pour l'année 2008.

Action 54

Élaborer et rendre public le Plan d'action gouvernemental quinquennal 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ainsi qu'en assurer la mise en œuvre

Chacun des ministères partenaires de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle fournira un état de situation sur les mesures réalisées ou en cours de réalisation pour l'année 2008. Ces fiches ont été compilées par le Ministère dans un seul document qui constitue l'état de situation officiel de la mise en œuvre pour l'année 2008.

Action 57

Maintenir le programme À égalité pour décider jusqu'en 2008

Par des décisions du Conseil des ministres et du Conseil du trésor, le programme est reconduit pour les prochaines années, avec la même enveloppe budgétaire de 1 M\$. Trente-trois projets porteurs de résultats provenant des différentes régions du Québec ont ainsi été financés.

Action 58

Concevoir ou encourager des projets, notamment avec le milieu universitaire, visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir

Un partenariat entre le Ministère et l'École nationale d'administration publique a permis la création du Centre de développement Femmes et Gouvernance, en décembre 2007. Le premier rapport d'activité du Centre démontre que les objectifs ont été atteints.

Le nombre de participantes prévu, établi à 250 par année, a été dépassé. En effet, 376 femmes ont pris part aux activités entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2009 pour un total de 482 inscriptions, puisque certaines ont participé à plusieurs activités. L'École Femmes et Démocratie a accueilli 140 femmes au cours de six sessions de formation; le volet Leadership et participation a joint 195 femmes en douze sessions; le programme de mentorat en politique a réuni 56 femmes et l'événement de réseautage Les postes d'influence. Y accéder. Y agir en a réuni 91.

Action 60

Soutenir l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics

Au 31 mars 2009, le pourcentage de femmes siégeant aux conseils d'administration des sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État était de 44,3 % comparativement à 39,7 % à la fin de 2007-2008.

Action 62

Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus

Au 31 mars 2009, les 21 conférences régionales des élus ont conclu une entente en matière d'égalité avec le Ministère. Ces ententes permettent la réalisation de projets régionaux qui favorisent l'égalité économique, la participation des femmes aux instances locales et régionales ainsi que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans la gouvernance régionale.

Mesures complémentaires²⁶

Mesure pour les personnes immigrantes et des communautés culturelles

Douze projets d'organismes communautaires qui agissent déjà auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles ont été subventionnés dans le cadre de la mesure Placer l'égalité au cœur de la diversité pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Des ententes ont été conclues avec six villes (Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Québec) et permettront d'adapter les services à la réalité des femmes immigrantes et des communautés culturelles et de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires.

Création d'une charte d'engagement volontaire pour contrer l'anorexie et l'extrême maigreur et promouvoir une image corporelle saine

Un comité de travail a été formé afin d'élaborer une charte d'engagement volontaire pour contrer l'anorexie et l'extrême maigreur et promouvoir une image corporelle saine. Ce comité comprend 33 membres venant du milieu de la mode, de la publicité, des médias et du gouvernement ainsi que des experts et des expertes dans les domaines des troubles alimentaires, des médias et de la mode.

26. Ces mesures s'ajoutent à ce qui était initialement prévu au Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

7. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de l'année 2008-2009, le Ministère a travaillé principalement à l'élaboration de son plan d'action de développement durable en plus de participer aux activités de formation et aux rencontres de coordination organisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Afin de favoriser l'engagement du personnel, le Ministère a choisi d'amorcer les réflexions devant mener à la confection de son premier plan d'action de développement durable sur un mode ouvert et participatif. Il a d'abord lancé un appel d'idées à l'intention de tout le personnel et organisé par la suite un forum ministériel où ont été présentées les propositions concernant les actions qu'il pourrait entreprendre pour appuyer la démarche gouvernementale de développement durable.

L'appel d'idées s'est déroulé d'avril à mai 2008 et a constitué en même temps une première activité de sensibilisation pour le personnel. Ainsi, des capsules d'information ont été publiées hebdomadairement sur le mini-portail intranet créé pour l'occasion, des rencontres de travail ont eu lieu avec les équipes intéressées et une présentation générale de la Stratégie gouvernementale a été organisée au siège social du Ministère.

Tenu le 2 juin 2008, le forum ministériel sur le développement durable a été l'occasion pour les 70 personnes qui y ont participé de prendre connaissance de certaines démarches québécoises de développement durable où la dimension culturelle est très présente, de donner quelques exemples d'actions déjà réalisées par le Ministère dans une perspective de développement durable et de discuter des résultats de l'appel d'idées. Dans un souci de cohérence, le forum a pris la forme d'un événement écoresponsable, le premier événement de ce type au Ministère et l'un des premiers à l'échelle gouvernementale.

L'élaboration du Plan d'action de développement durable a aussi été une occasion pour partager certaines réflexions avec les organismes et les sociétés d'État du Réseau ministériel de la culture et des communications et déterminer des pistes de collaboration prometteuses.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013 *Notre culture, au cœur du développement durable* a été préparé conformément à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1).

Le Plan d'action, qui sera rendu public le 3 avril 2009, prend appui sur la réflexion internationale concernant les différentes dimensions du développement durable; il fait état des actions que le Ministère réalise déjà dans une perspective de développement durable et des avancées possibles en ce domaine. Il décrit de plus les 15 actions sélectionnées pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Deux éléments principaux ont orienté la préparation du plan d'action. D'abord, la protection du patrimoine culturel, dorénavant reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des 16 principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable, et ensuite la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui engage les États signataires, dont le Québec, à intégrer la culture dans le développement durable.

Afin de favoriser l'intégration de la culture dans le développement durable, le Ministère a inscrit à son plan d'action l'élaboration d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec, action phare de son plan de développement durable. Rappelons que la notion d'Agenda 21 fait référence à un plan d'action pour le XXI^e siècle visant la mise en œuvre du développement durable, et que le premier a été adopté au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

8. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

C'est le 15 juin 2006 qu'a eu lieu le lancement du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Ce plan comporte plusieurs actions pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés. Le Ministère est appelé à participer à la mise en œuvre de deux actions de ce plan.

Action 16

Volet A. Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics par la réduction de la consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003

Le Ministère occupe des espaces au sein des propriétés de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des espaces locatifs dans des propriétés privées, pour lesquels la SIQ assume la gestion des baux. Par conséquent, le premier objectif visé par l'action 16 ne s'applique pas au Ministère.

Il est à noter que le plus important espace locatif du Ministère, situé au 225, Grande Allée Est, propriété de la SIQ où sont logés les deux tiers du personnel, a été classé Édifice *BOMA BEST, niveau 2* en novembre 2008. En particulier, la SIQ a instauré, en 2005, le programme d'éclairage efficace pour l'intérieur de l'édifice. En ce qui concerne le classement LEED-EB (bâtiment existant), le bâtiment a été choisi comme d'édifice témoin des propriétés de la SIQ, région de l'Est, en vue d'établir les normes canadiennes pour les futures accréditations.

Volet B. Réduction de 20 % de la consommation de carburant des véhicules loués ou propriétés du Ministère

Le Ministère loue à long terme neuf véhicules, dont deux sont des voitures hybrides Toyota Prius. Sous réserve de leur faisabilité par rapport aux besoins, le Ministère n'hésitera pas à adopter les mesures de réduction de la consommation de carburant qui seront proposées par l'Agence de l'efficacité énergétique au cours des années à venir.

Action 17

Réduction des gaz à effet de serre occasionnés par le déplacement des employées et des employés pour se rendre au travail

Le Ministère offre des incitatifs visant à encourager le transport collectif comme l'autobus ainsi que les modes alternatifs tels que la bicyclette. Le programme L'Abonne-Bus est offert au personnel de Québec. Ce programme permet aux employées et aux employés ainsi qu'aux membres de leur famille d'économiser jusqu'à 10 % des coûts annuels de transport par autobus. De plus, ces personnes peuvent profiter d'économies, selon le programme choisi, sur les droits d'accès à Communauto, un service d'autopartage offert par une entreprise à Québec. À noter que le nombre d'abonnés au programme est passé de 35 au 1^{er} avril 2008 à 42 au 1^{er} avril 2009.

Aussi, des supports à vélos sont mis en place sur le terrain du 225, Grande Allée Est ainsi qu'à d'autres adresses du Ministère. Une salle avec douche est mise à la disposition du personnel du 225, Grande Allée Est. Des projets visant à ajouter des douches et des vestiaires à cette adresse ainsi qu'à d'autres sites du Ministère sont présentement à l'étude. La concrétisation de ces projets devrait encourager davantage le recours aux modes de transport dits alternatifs.

En ce qui concerne la ville de Montréal, on compte seulement deux membres du personnel qui utilisent des stationnements intérieurs à long terme pour leur véhicule. La localisation des bureaux près des accès au réseau de transport en commun contribue à limiter l'usage des voitures personnelles pour le déplacement des employés vers leur lieu de travail.

9. LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le rapport soumis à l'Assemblée nationale par le Vérificateur général du Québec pour l'année 2007-2008 ne fait état d'aucune recommandation générale ou spécifique qui concerne le Ministère.

Annexe 1

Liste des lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (au 31 mars 2009)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 1).

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (L.R.Q., c. M-17.2)²⁷

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2.)

- Règlement sur le dépôt des documents publiés (B-1.2, r. 1);
- Règlement sur le dépôt légal des films (B-1.2, r. 2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., c. C-59)

- Règlement de régie interne du Conseil du statut de la femme (C-59, r. 2).

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

- Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2);
- Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3);
- Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4);
- Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture et des Communications (B-4, r. 5).

27. À l'égard de la condition féminine, les fonctions du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine prévues à la présente loi sont confiées à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Décret 306-2007 du 19 avril 2007 (2007) 139 G.O. 2, 1979.

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 1);
- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (C-11, r. 2);
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 4);
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r. 5);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r. 6);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r. 7);
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r. 8);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 11);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 12).

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r. 1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r. 2);
- Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 4);
- Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 5);
- Règlement sur le visa (C-18.1, r. 6).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

- Arrêté ministériel sur le concours pour le Prix France-Québec de l'innovation technologique (C-51, r. 0.01);
- Arrêté ministériel no 1986-01 sur les concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r. 0.1);
- Arrêté ministériel 1-92 sur les concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r. 0.1.1);
- Arrêté ministériel sur le concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r. 0.1.2);
- Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 0.2);
- Règlement sur les conditions relatives aux Prix du Québec (C-51, r. 1);
- Règlement sur les conditions relatives aux Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r. 2);
- Règlement sur les conditions relatives aux Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r. 2.1);
- Règlement sur les conditions relatives aux Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 3).

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3);
- Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

- Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

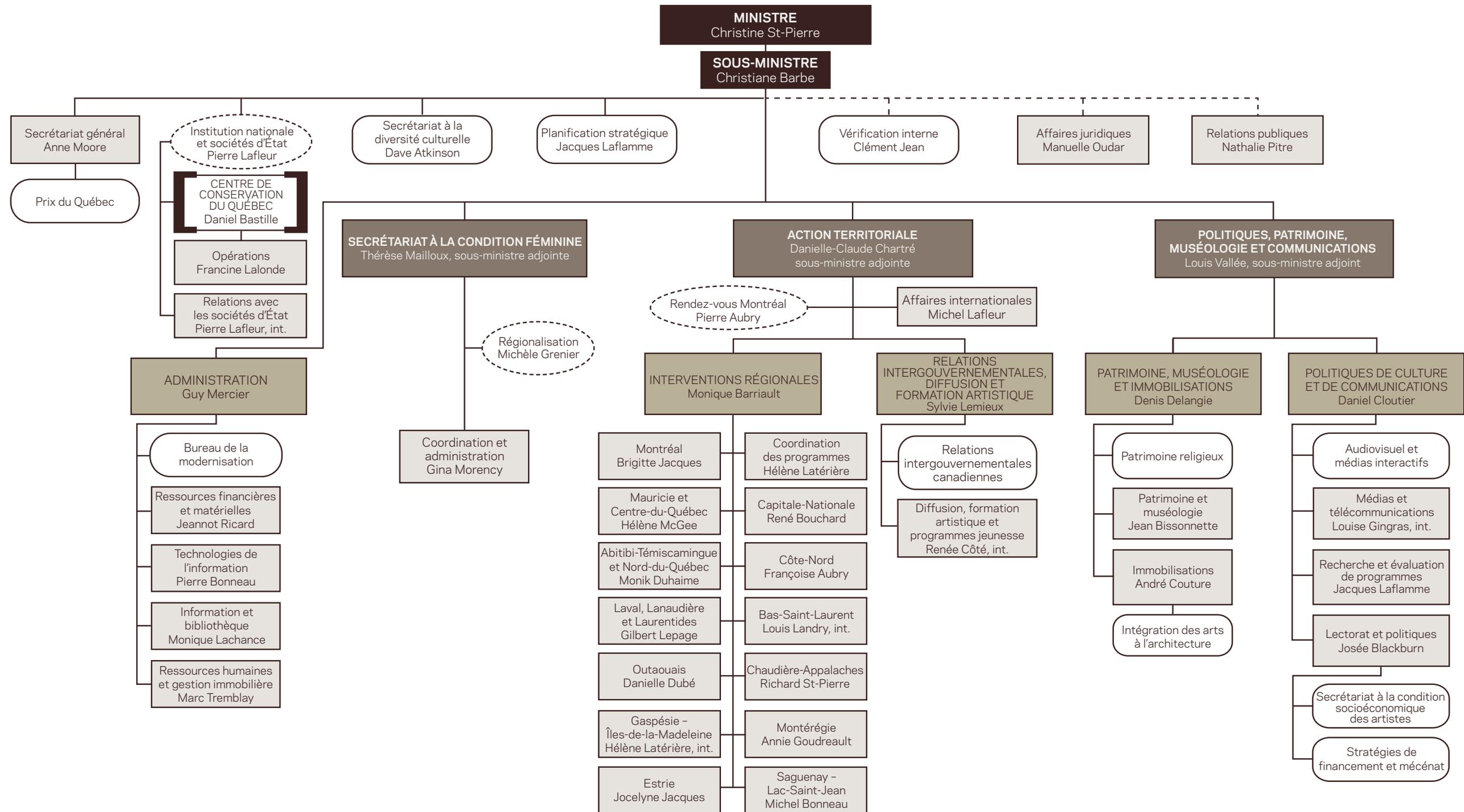
Annexe 2

Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2008-2009 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques	11	7 557,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	95	5 121,2
		Institutions muséales	175	17 286,6
		Médias communautaires	134	3 589,2
		Organismes de formation - spécialisée	86	2 018,6
		Organismes de formation - supérieure	13	6 270,9
		Organismes de regroupement	35	5 144,5
		Organismes en patrimoine	11	275,3
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel	13	1 173,7
		Radios autochtones	22	218,2
	01	Aide aux immobilisations		
		Crédits réguliers	42	1 555,1
		Service de la dette	571	68 059,2
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente ciblée	158	8 350,3
		Entente de développement culturel	43	5 408,7
		Entente de services	24	1 255,3
		Entente interministérielle	2	1 015,0
		Entente spécifique régionale	13	590,3
	01	Aide aux projets		
		Accueil	231	7 969,2
		Appel de projets culturels pour les Algonquins 2007-2008	6	68,0
		Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2007-2008	105	4 651,0
		Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur 2008-2009	33	500,0
		Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes 2008-2009	23	155,0

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
		Appel de projets pour l'accueil de spectacles étrangers	5	33,6
		Appels de projets nationaux en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur 2008-2009	29	140,0
		Mise en réseau des bibliothèques publiques	10	25,9
01		Autres interventions		
		Bourses et prix	23	166,3
		Cinémathèque québécoise	1	1 610,0
		Cité des arts du cirque	1	1 668,3
		Conseil de presse	1	100,0
		Coopération internationale	50	228,4
		Fonds d'initiatives culturelles	515	730,0
		Mesure de soutien aux sorties culturelles en milieu scolaire	52	325,6
		Remboursement de taxes	68	428,5
		Total du programme 02, élément 01	2 601	153 689,1
02	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	15 339,0
	02	Musée d'art contemporain	1	10 383,2
	02	Musée de la civilisation	1	24 171,8
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	18 694,3
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	12 574,9
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	5 154,5
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	67 794,7
	05	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	1	545,4
	06	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	66 076,5
	07	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	93 241,4
	08	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	76 838,3
	09	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	24 250,1
		Total du programme 02, éléments 02 à 09	12	415 064,1
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 613	568 753,2

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme 2006	1	30,0
	01	Projet de recherche « Le français standard en usage au Québec »	1	650,0
	01	Programme de projets pour la promotion de la langue française	22	181,0
	01	Programme de visite des écrivains	1	75,0
	01	Université Laval / Trésor de la langue française	1	120,0
	02	Programme de subventions aux centrales syndicales	3	475,0
	02	Programme pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises	10	243,4
	02	Programme pour la francisation par les technologies de l'information et des communications	24	191,8
	02	Subventions de l'Office de la langue française hors programmes normés	3	3,8
	03	Prix Jules-Fournier 2008	1	5,0
	03	Université Laval / Trésor de la langue française	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charrette 2008	1	5,0
		Total du programme 03, éléments 01 à 03	69	1 985,0
04	02	Programme d'aide financière <i>À égalité pour décider</i>	33	1 000,0
	02	Le réseau et les tables de concertation en condition féminine	18	360,0
	02	Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat «Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance»	40	2 100,0
		Total du programme 04, élément 02	91	3 460,0
		TOTAL DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER	2 773	574 198,2



Secrétariat
à la
politique
linguistique

08.09

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Message du sous-ministre associé

L'année 2008-2009 a été marquée par des événements importants dans le domaine linguistique. Ainsi, dans le sillage du plan d'action *Réussir ensemble en français*, de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M^{me} Christine St-Pierre, diverses mesures pour promouvoir la langue française ont été mises en œuvre, notamment dans les entreprises et les services. Ce plan a également conduit, en octobre 2008, à la signature d'une entente quinquennale : *Le français, notre affaire à tous* - Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013, un vaste exercice de concertation qui a réuni quelque 250 personnalités du monde des affaires, du travail et de la politique.

Le Secrétariat à la politique linguistique s'est aussi distingué en proposant diverses activités de promotion et de valorisation du français. Il a profité du 400^e anniversaire de la ville de Québec pour publier, notamment, la brochure *La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères*, une belle façon de célébrer le fait français en Amérique du Nord en mettant à la disposition du public une chronologie des faits marquants qui ont jalonné l'histoire de la langue française au Québec.

Le Secrétariat a également pris une part active à plusieurs événements et à de nombreuses rencontres, tant au Québec qu'à l'étranger, dans le but de promouvoir la politique linguistique québécoise. Il a coordonné, avec l'appui des organismes linguistiques québécois, la tenue du colloque *La langue française dans sa diversité* en septembre 2008. Ce colloque a permis de rappeler que le français a donné lieu à des variétés distinctes et originales qui contribuent de ce fait à la vitalité de la langue.

Je vous incite vivement à découvrir les réalisations qui ont marqué la dernière année du Secrétariat à la politique linguistique dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009.



Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,

André Fortier

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et du directeur du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables, et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

André Fortier



Sous-ministre associé
responsable de l'application
de la politique linguistique

Jacques Gosselin



Directeur du Secrétariat
à la politique linguistique

Québec, juillet 2009

Table des matières

I. La présentation du Secrétariat à la politique linguistique	6
II. Le contexte	7
III. Les faits saillants	8
IV. Le rappel du Plan stratégique 2005-2008	8
V. Les résultats par rapport aux engagements du Plan stratégique	9
VI. L'application des exigences législatives	16
Annexe	17
Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2009)	

I. La présentation du Secrétariat à la politique linguistique

MISSION ET MANDAT

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- assister et conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui est responsable de l'application de la Charte de la langue française.

L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

LES ORGANISMES LINGUISTIQUES

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française : la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française. Chacun de ces organismes occupe un créneau spécifique de la politique linguistique. Un rapport annuel de gestion, qui fait état des activités et de la situation financière de chaque organisme, est déposé à l'Assemblée nationale.

II. Le contexte

Parlé par une vaste majorité de la population québécoise, mais langue minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, le français subit toujours de nombreuses pressions, y compris au Québec. La décroissance de la part que représentent les francophones au Canada, l'accroissement d'une immigration de plus en plus diversifiée et la baisse du taux de fécondité de la population francophone, depuis le milieu des années 1960, sont désormais considérés comme des tendances lourdes. À cela s'ajoutent les forces dominantes du marché linguistique nord-américain, le développement des nouvelles technologies et l'expansion de l'anglais au sein des communications internationales, autant de facteurs qui favorisent l'usage de l'anglais. Au 21^e siècle, la situation de la langue française doit donc faire l'objet d'une vigilance constante et la politique linguistique québécoise de promotion de la langue française conserve toute sa pertinence. L'année qui vient de s'écouler a été riche en événements dans le dossier linguistique. Mentionnons, entre autres, les suivants :

- la tenue du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques qui a donné lieu à l'adoption de l'entente quinquennale : *Le français, notre affaire à tous* - Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013, afin d'y renforcer l'utilisation du français;
- la campagne gouvernementale de promotion de la langue française *Le français, notre fierté, notre affaire à tous*;
- l'augmentation des crédits pour mettre en œuvre la politique linguistique québécoise;
- l'adoption d'une résolution sur la langue française lors du XII^e Sommet de la Francophonie à Québec;
- l'inauguration du Centre de la francophonie dans les Amériques;
- la tenue du colloque *La langue française dans sa diversité* et du congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de Québec;
- l'audition par la Cour suprême du Canada des dossiers *Nguyen* et *Bindra* touchant la langue d'enseignement au Québec.

III. Les faits saillants

Outre les activités habituelles liées aux interventions de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française dans le domaine linguistique, il y a lieu de souligner, en 2008-2009, les faits saillants suivants :

- l'arrivée de M. André Fortier comme nouveau sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique. M. Fortier succède à M. Guy Dumas qui a occupé cette fonction pendant huit ans au Secrétariat à la politique linguistique;
- le soutien donné à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française dans la réalisation du plan d'action *Réussir ensemble en français*, un ensemble de mesures de promotion, de protection et de valorisation de la langue française;
- l'organisation de l'important Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques qui a donné lieu à l'adoption de l'entente quinquennale : *Le français, notre affaire à tous* – Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013;
- la campagne nationale tenue à l'automne 2008 et intitulée *Le français, notre fierté, notre affaire à tous* qui visait à sensibiliser la population à l'importance de la qualité et de la richesse de la langue française.

IV. Le rappel du Plan stratégique 2005-2008

Le Plan stratégique en matière de politique linguistique engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique. L'année 2008-2009 en a été une de transition, puisque le Plan stratégique 2005-2008 a été reconduit. Les grandes orientations stratégiques du Secrétariat à la politique linguistique ont été maintenues :

- renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires;
- valoriser et généraliser une langue de qualité;
- consolider la politique linguistique du Québec.

En 2008-2009, le Secrétariat a mené diverses actions contribuant, d'une part, à mieux faire connaître la politique linguistique et à en assurer le maintien, et, d'autre part, à promouvoir l'importance de la qualité de la langue française au Québec. Un nouveau plan stratégique est en préparation.

V. Les résultats par rapport aux engagements du Plan stratégique

Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires²⁸

La francisation des milieux de travail et le français, langue du commerce et des affaires

La Charte de la langue française, qui vise notamment à faire du français la langue habituelle du travail au Québec, affirme le droit de tout travailleur d'exercer ses activités en français. La nécessité de connaître le français pour pouvoir travailler reste, de loin, l'une des motivations les plus fortes pour des non-francophones d'apprendre le français. La francisation des entreprises est donc devenue, depuis l'adoption de la Charte, un enjeu de taille et a connu des progrès importants, particulièrement auprès des entreprises employant 50 personnes et plus. Afin de soutenir également les plus petites entreprises et donner un nouvel élan à la francisation des milieux de travail, un plan de mesures, élaboré conjointement par le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française, a été proposé par le ministre en mars 2008.

Dans la foulée des mesures annoncées, le Secrétariat a collaboré avec, entre autres, différents ministères, l'Office québécois de la langue française et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, à l'organisation du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques. Cette rencontre, qui a eu lieu le 10 octobre 2008, a réuni quelque 250 personnalités du monde des affaires. Elle avait pour objectif de promouvoir et de renforcer – par une série d'engagements concrets – l'utilisation du français dans les produits et services, dans l'affichage ainsi que dans les commerces et les entreprises, surtout les petites entreprises, et ce, particulièrement à Montréal. Tout ce maillage a mené à la signature d'une entente quinquennale entérinée par 35 signataires : *Le français, notre affaire à tous* – Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013.



Le Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, mesure prise pour consolider le visage français de la métropole, a réuni quelque 250 personnalités du monde des affaires, du travail et de la politique, en octobre 2008 ■ Photo : Éric Myre

28. Compte tenu du caractère global de la mesure décrite, nous avons délibérément choisi de ne pas la décliner en fonction des axes et des objectifs contenus dans cette orientation.

Un secrétariat a été mis sur pied à Montréal pour soutenir l'action du Comité directeur des orientations et du Comité de suivi des activités prévues dans le mécanisme de suivi de cette stratégie. Le Secrétariat à la politique linguistique en est responsable.



Le Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques a mené à la signature d'une entente historique visant à consolider le français dans les entreprises de moins de 50 employés à Montréal. Première rangée : la présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M^{me} Isabelle Hudon; le premier ministre du Québec, M. Jean Charest. Deuxième rangée : M. Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; M^{me} Christine St-Pierre, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française ■ Photo : Éric Myre

VALORISER ET GÉNÉRALISER UNE LANGUE DE QUALITÉ

La sensibilisation de la population à l'importance de la qualité de la langue

Objectif : Poursuivre ou développer des démarches de concertation avec différents secteurs d'activité pour y promouvoir l'importance de la qualité de la langue.

Le concours d'écriture intitulé La langue française, elle est bien québécoise

Le 18 juin 2008, dans le cadre du concours *La langue française, elle est bien québécoise*, qui s'adressait aux élèves du troisième cycle du primaire et des deux cycles du secondaire, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a dévoilé le nom des sept lauréates et lauréats qui se sont vu attribuer, en plus d'un ordinateur portable, des laissez-passer pour le spectacle de Céline Dion – la marraine du concours – sur les plaines d'Abraham en août 2008. Une participante a également obtenu un prix spécial du jury.



La ministre Christine St-Pierre, responsable de l'application de la Charte de la langue française, accompagnée des gagnantes et gagnants du concours d'écriture *La langue française, elle est bien québécoise*, le 18 juin 2008. Dans l'ordre habituel : Amy Hayes, Dominique Tremblay, Chen Jian Qiu, la ministre Christine St-Pierre, Nyome Giroux, Anne-Sophie Gobeil, Andréanne Neveu et Esther Provencher ■ Photo : Roch Thérout

Objectif : Mettre en place des mesures particulières susceptibles de faire connaître les bons usages et les particularités du français standard au Québec.

Le programme « Parlez-moi d'une langue! » pour les élèves des cégeps et collèges

Mis sur pied par le Secrétariat en 1997, en collaboration avec l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le programme « Parlez-moi d'une langue! » permet à des écrivains et à des professionnels de la communication de témoigner de l'importance de la maîtrise du français écrit et oral auprès des élèves du collégial. Il a permis, au 31 mars 2009, à 101 écrivains et professionnels de la langue – dont Aude, Jean Barbe, Chrystine Brouillet, Dany Laferrière, Guillaume Vigneault, Louise Warren – de participer à 146 activités dans 51 établissements d'enseignement collégial du Québec.

La subvention accordée à l'UNEQ en 2008-2009 est de 75 000 \$. L'essentiel de cette somme sert à payer les honoraires, le transport et les frais de séjour des conférenciers invités par les collèges et cégeps de l'ensemble du Québec. Moins de 15 % de la subvention couvre les frais de gestion du programme. Rappelons que ce dernier connaît un intérêt grandissant et que le Secrétariat à la politique linguistique a versé, depuis 11 ans, environ 822 000 \$ pour la réalisation et le maintien de ce programme.

Un colloque sur les variétés de français dans le monde

Pour témoigner de la vitalité de la langue française, le Secrétariat a organisé, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française et le Conseil supérieur de la langue française, un colloque traitant de la variation en français et des enjeux liés à la reconnaissance et à la prise en compte des variétés de français dans le monde.

Intitulé *La langue française dans sa diversité*, le colloque s'est déroulé les 21, 22 et 23 septembre 2008. Il réunissait une centaine de spécialistes d'horizons professionnels variés venant, pour la plupart, de différents États de la francophonie. Les actes du colloque ont fait l'objet d'une publication et peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat.

Le portail du Réseau des corpus lexicaux québécois

Le Secrétariat a continué d'offrir, au sein d'un portail unique, l'accès à un ensemble de corpus lexicaux québécois – données textuelles et lexicales représentatives du français en usage au Québec – qui permet d'interroger simultanément 14 corpus lexicaux qui proviennent de cinq universités différentes.

Les activités de promotion de la langue et la production d'outils linguistiques

Le Secrétariat coordonne la gestion du budget consacré à la promotion de la langue française qui a permis l'attribution, en 2008-2009, de 25 subventions totalisant 181 000 \$. Mentionnons les subventions à diverses activités de promotion du français (les FrancoFolies de Montréal, la Journée de l'Hymne au printemps, le concours *Le français à l'affiche*, le 2^e Forum international des caravanes francophones, la Dictée des Amériques, la revue *Québec français* et le projet *Lire et faire lire* notamment) ou à des organismes comme la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) et Impératif français.

De plus, par l'entremise du Secrétariat, le gouvernement du Québec a maintenu en 2008-2009 son appui financier à deux projets d'envergure. Ainsi, une subvention de 120 000 \$ a été accordée au Trésor de la langue française du Québec (TLFQ) de l'Université Laval pour la numérisation et la diffusion dans Internet de son fichier lexical, vaste corpus patrimonial qui s'étend du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. De même, une subvention de 650 000 \$ a été accordée pour le projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec*, en préparation à l'Université de Sherbrooke par le groupe de recherche FRANQUS. Ce dernier ouvrage décrira le français que nous partageons avec l'ensemble de la francophonie et les mots qui désignent des réalités propres au Québec.

Le Secrétariat a continué d'assurer la coordination québécoise du sous-comité sur la qualité du français dans l'administration publique, mis en place dans le cadre de la coopération linguistique franco-québécoise. Les deux partenaires du sous-comité – le Secrétariat à la politique linguistique et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France – ont convenu de s'intéresser à la mise en ligne de services linguistiques coordonnés (intranet linguistique et portail linguistique) destinés aux Administrations. Les deux partenaires ont déjà produit une publication commune (*Rédiger... simplement*), qui dégage des principes généraux liés à la qualité de l'écriture des services en ligne. Cet ouvrage a fait l'objet d'une réimpression en 2008.

CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

La cohérence et la promotion de la politique linguistique québécoise

Objectif : Superviser les actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique pour assurer leur cohérence avec la politique linguistique

Le soutien technique à l'Administration québécoise

Le Secrétariat a continué de veiller à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Il a été régulièrement consulté par les ministères et organismes de l'Administration québécoise qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales, interministérielles ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise.

Objectif : Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec et en assurer le maintien, y compris lors de contestations devant différentes instances

Les contestations de la politique linguistique québécoise

En ce qui a trait particulièrement au suivi des contestations de la Charte de la langue française, le Secrétariat a maintenu son soutien auprès du ministère de la Justice du Québec dans différents dossiers judiciaires pour défendre, entre autres, la légalité des dispositions de la Charte liées à l'accès à l'école anglaise (écoles privées non subventionnées) et celles portant sur la langue du commerce et des affaires (la prédominance du français dans la publicité commerciale).

Ainsi, en décembre 2008, la Cour suprême du Canada a entendu les dossiers *Nguyen et Bindra*. Ces deux litiges mettent en cause la constitutionnalité de certaines dispositions de la Charte de la langue française, qui visent à faire en sorte que l'enseignement reçu en anglais au Québec dans une école privée non subventionnée ou en vertu d'autorisations particulières ne puisse, par la suite, permettre à des enfants d'acquérir un droit transmissible à l'enseignement en anglais dans le réseau public ou privé subventionné québécois.

Les activités d'information sur la politique linguistique québécoise

En 2008-2009, le Secrétariat a rencontré, à plusieurs reprises, des personnalités québécoises, canadiennes ou étrangères pour les renseigner sur la politique linguistique québécoise. Mentionnons, à titre d'exemples, une présentation devant l'International Linguistic Association (ILA) de New York, une autre devant l'ambassadrice et déléguée du Royaume du Maroc à l'UNESCO et, enfin, une dernière, à la Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne.

Le Secrétariat a aussi effectué diverses activités telles :

- la réalisation de mandats particuliers, confiés par la ministre, dans le domaine linguistique;
- la rédaction d'avis, à la demande de divers comités ministériels, sur des mesures projetées pouvant avoir un impact sur la politique linguistique;
- la publication du dépliant *La dynamique des langues en quelques chiffres*, accessible sur le site Web du Secrétariat. Le Secrétariat a produit ce document sur les principales statistiques linguistiques à la lumière du recensement de 2006 de Statistique Canada.

La refonte du site Web du Secrétariat

Le site Web du Secrétariat fait état des différents aspects de la politique linguistique québécoise. Par la refonte amorcée de son site, le Secrétariat entend donner plus de visibilité à ses actions et rendre l'information transmise plus accessible.

Les textes les plus consultés sur le site ont été ceux des brochures *La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères*; *La politique linguistique du Québec en questions... et réponses* (version anglaise, en particulier) et *Vivre en français au Québec* (version anglaise surtout). Les autres pages auxquelles les internautes ont eu recours le plus souvent ont été celles du portail du Réseau des corpus lexicaux, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la Demande de publication ou d'information.

Les publications du Secrétariat

Les brochures et publications du Secrétariat sont accessibles par la poste ou par téléchargement, directement à partir du site Web. En 2008-2009, le Secrétariat a posté plus de 43 000 exemplaires de ses différentes brochures et publications.

Cette année, les publications les plus demandées par la poste ont été, dans l'ordre : les brochures *La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères* et *Rédiger... simplement*; le dépliant *La dynamique des langues en quelques chiffres*; *Vivre en français au Québec* (disponible en dix langues) et *La politique linguistique du Québec en questions... et réponses* (disponible en cinq langues).

La célébration de la vitalité de la langue française

Objectif : Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes, d'organismes et d'entreprises en faveur de la langue française

Le prix Georges-Émile-Lapalme

Comme chaque année, le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, lequel, parmi les Prix du Québec, représente la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française. Ce prix a été décerné cette année (2008) au jurilinguiste Paul-André Crépeau, en hommage à son engagement exceptionnel pour la défense, la qualité et la précision de la langue dans l'exercice du droit privé.

Objectif : Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique

Campagne de publicité – du 11 octobre au 1^{er} novembre 2008

Dans la foulée du Rendez-vous, le gouvernement a tenu une vaste campagne de publicité, coordonnée par le Secrétariat à la politique linguistique et destinée à mousser la fierté de faire des affaires en français, particulièrement à Montréal où sont concentrés les allophones du Québec. Orchestrée autour du thème *Le français, notre fierté, notre affaire à tous*, la campagne s'est déployée durant un mois avec des messages à la radio et un message affiché dans le métro et sur les autobus des réseaux de transport public.

La langue française au Québec – 400 ans, quelques repères

La brochure *La langue française au Québec – 400 ans, quelques repères*, réalisée par le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française, pour marquer l'anniversaire des 400 ans de vie en français au Québec, présente la chronologie des grandes dates associées à des événements culturels, politiques et sociaux qui ont eu une incidence sur l'évolution linguistique du Québec. Véritable succès, cet ouvrage a été diffusé à plus de 35 000 exemplaires en 2008-2009.

La veille en matière linguistique

Objectif : Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise

Les activités internationales

En 2008-2009, le Secrétariat a continué, à l'occasion de diverses activités internationales, à mettre en valeur l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique et de gestion de politique linguistique. Mentionnons, à titre d'exemple, sa participation à une conférence de recherche organisée par le Welsh Language Board du Pays de Galles avec lequel le Secrétariat, l'Office québécois de la langue française et le Conseil supérieur de la langue française ont signé un programme de coopération en matière d'aménagement linguistique.

Conformément à son mandat de coordination de la coopération linguistique, le Secrétariat a participé à la préparation du 5^e Comité mixte Québec-Catalogne, à celle de la rencontre mi-parcours de la 61^e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ) ainsi qu'à une réunion de concertation organisée par le Secrétariat du Conseil du trésor sur la mise en œuvre des travaux de coopération du Groupe de travail franco-québécois en matière de modernisation de l'État.

À titre de partenaire sectoriel du ministère des Relations internationales, le Secrétariat a collaboré à l'évaluation de divers projets linguistiques dans le cadre des coopérations bilatérales suivantes :

- Commission permanente de coopération franco-québécoise;
- Commission mixte permanente Québec-Wallonie-Bruxelles;
- Commission mixte Québec-Catalogne.

L'expertise du Secrétariat a aussi été sollicitée sur le plan multilatéral (par exemple, l'UNESCO) et en francophonie pour des questions liées à la langue (par exemple, la diversité linguistique), à son usage et à son développement en francophonie et dans le monde.

Le Secrétariat a participé, à titre de membre, au conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques; il a aussi pris part au colloque « Le français, une langue pour l'entreprise », organisé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, à Paris.

VI. L'application des exigences législatives

La création de l'Observatoire démographique de l'espace francophone

Le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a soulevé auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'importance d'une observation continue et documentée de la situation du français dans le monde et l'intérêt d'associer à cette démarche des partenaires comme l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et ses réseaux de chercheurs. Découlant d'un engagement pris par le premier ministre Jean Charest à l'occasion du XII^e Sommet de la Francophonie à Québec en octobre 2008, l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), installé à l'Université Laval, a été créé le 25 mars 2009.

Enfin, le Secrétariat à la politique linguistique a pris part à l'organisation et au financement du Congrès mondial des professeurs de français - FIPF 2008 - qui s'est tenu à Québec du 21 au 25 juillet 2008 et auquel ont participé près de 1 600 personnes venant de 142 pays. Il a notamment organisé une table ronde sur les représentations du français, animée par le sous-ministre associé.

Pour l'application des exigences législatives touchant l'accès à l'égalité en emploi, l'allègement réglementaire, le code d'éthique, le développement durable et les changements climatiques, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration, la protection des renseignements personnels ainsi que le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec, nous vous invitons à lire la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

Annexe

Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2009)

- Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11);
- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 1);
- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (C-11, r. 2);
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 4);
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r. 5);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r. 6);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r. 7);
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r. 8);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 11);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 12).

